

2. L'enquête publique :

A. Désignation du commissaire enquêteur :

Je soussignée, Delphine THIRY demeurant 5 rue Chambière à Metz (57000), atteste avoir été désignée le 10/11/2022 par décision N°E22000116/67 du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'implantation d'un parc éolien sur le lieu dit Ban Saint Jean à Denting présentée par la société Parc Eolien Ban Saint Jean.

B. Composition du dossier soumis à enquête publique :

Dans le cadre de la réunion de présentation du dossier et d'organisation de l'enquête avec les services de la Préfecture le lundi 28 novembre 2022, il a été remis au commissaire enquêteur la version numérique du dossier sur une clé USB. Il s'agissait des 15 fichiers en format pdf composant le dossier, précisés ci-dessous ainsi que l'avis des services de l'Etat.

Lors de la réunion du lundi 19 décembre 2022 avec les représentantes du porteur du projet et Monsieur BIR, Maire de Denting, afin de faire le point sur le dossier, son historique et son évolution, il a été remis au commissaire enquêteur les mêmes pièces composant le dossier soumis à l'enquête en version papier.

Le dossier d'autorisation environnementale relatif au projet d'implantation d'un parc éolien sur le lieu-dit du Ban Saint-Jean à Denting qu'il se présente en version papier ou en numérique comportait conformément au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 les pièces suivantes :

- Pièce 0 : CERFA n°15964*01 relatif à la demande d'autorisation environnementale actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 1 : dossier administratif – version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 1.1 : note de présentation non technique – version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 1.2 : annexe 5 : cartes et plans – version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.1 : étude d'impact sur l'environnement – version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.2 : accords et avis - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.3 : volet milieux naturels intégrant une évaluation d'incidence Natura 2000 - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.4 : volet acoustique - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.5 : volet paysager - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.6 : carnet de photomontages - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 2.7 : résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 3.1 : Etude de dangers - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 3.2 : résumé non technique de l'étude des dangers - version actualisée en août 2022 suite à l'avis rendu par la MRAe
 - Pièce 4 : avis rendu par la MRAe
 - Pièce 5 : mémoire en réponse de la MRAe
- L'avis des services

Le registre numérique comportait également les pièces suivantes :

- L'arrêté préfectoral portant ouverture de enquête
- L'avis d'enquête publique

Et une présentation synthétique du projet soumis à l'enquête et du rôle de l'enquête publique.

En Mairie de Denting, le dossier papier était accompagné également :

- D'un sommaire inversé – pièce 0.3 (document non obligatoire) qui permet à une personne novice de trouver facilement les informations recherchées dans les différentes pièces composant le dossier soumis à l'enquête ;
- d'une check-liste de complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif aux parcs éoliens – pièce 0.2 ;
- du registre d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- d'une pochette permettant d'annexer les documents papiers (courriers, plans, contributions...) reçus par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le dossier a été présenté de manière complète au public, que ce soit au siège de l'enquête en Mairie de Denting mais aussi en version numérique sur le registre en ligne.

C. Date et siège de l'enquête :

L'arrêté préfectoral n°DCAT/BEPE/2022/248 du 06/12/2022 a porté ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur la commune de Denting présentée par la société Parc Eolien Ban Saint Jean.

Il a fixé les modalités d'organisation de l'enquête publique.

Les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête ont été définies du lundi 23 janvier 2023 au mardi 21 février 2023 à minuit, soit une durée totale de 30 jours.

Les permanences du commissaire enquêteur en mairie de Denting, siège de l'enquête ont été déterminées aux dates et heures suivantes :

- 1ère permanence : mardi 24 janvier 2023 de 18h à 20h
- 2ème permanence: samedi 4 février 2023 de 10h à 12h
- 3ème permanence: samedi 18 février 2023 de 10h à 12h
- 4ème permanence et **clôture de l'enquête** : mardi 21 février 2023 de 18h à 20h.

D. Information du public et publicité :

Le public a été averti de la présente enquête :

1. Par voie électronique :

Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d'application du 25 avril 2017, l'information du public a été réalisée par voie dématérialisée.

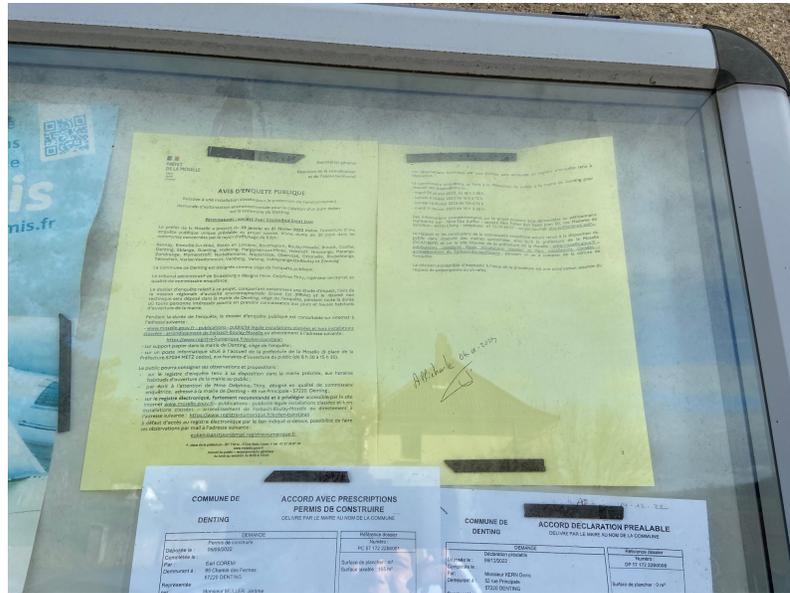
Ainsi pendant toute la durée de l'enquête, l'avis d'enquête publique, l'arrêté prescrivant l'enquête et le dossier étaient consultables et téléchargeables sur les sites internet :

- de la Préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – « publications » - « publicité légale installations classées et hors installations classées » - « arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle ».
- du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-banstjean>

2. Par voie d'affichage :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'avis d'enquête a été affiché :

- sur le panneau d'affichage communal de la Mairie de Denting, siège de l'enquête le 04 janvier 2023, soit plus de 15 jours avant le début de l'enquête.

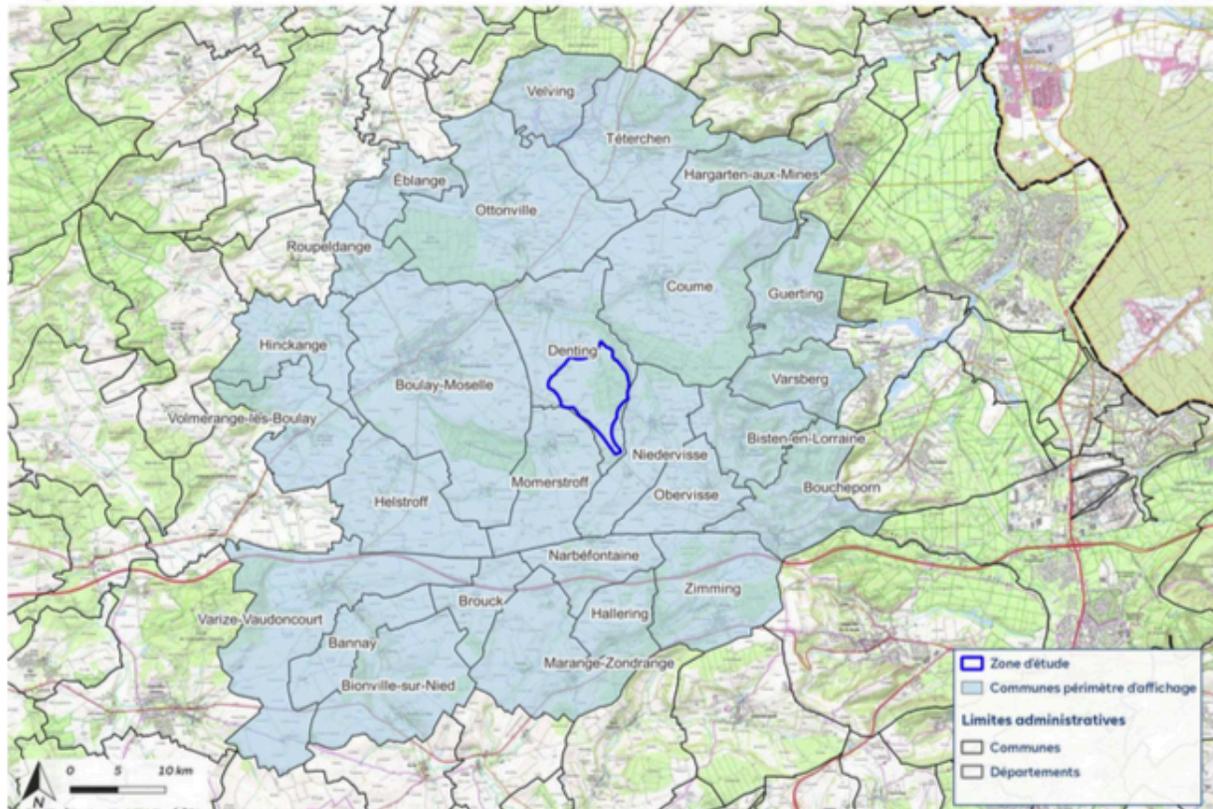


- le mercredi 04 janvier 2023 dans les 26 communes incluses dans le rayon d'affichage de 6 Km du projet à savoir :

Rayon d'affichage de 6 km

Projet éolien du Ban Saint-Jean

RWE



RWE 19/12/2022 Dening

- o Bannay
- o Bionville-sur-Nied,
- o Bisten en Lorraine
- o Boucheporn
- o Boulay-Moselle
- o Brouck
- o Coume
- o Eblange
- o Guerting
- o Hallering
- o Hargarten-aux-Mines
- o Helstroff
- o Hinckange
- o Marange-Zondrange
- o Momerstroff,
- o Narbéfontaine,
- o Niedervisse,
- o Obervisse,
- o Ottonville,
- o Roupeldange,
- o Téterchen,
- o Varize-Vaudoncourt,
- o Varsberg,
- o Velving,
- o Volmerange-les-Boulay,
- o Zimming.

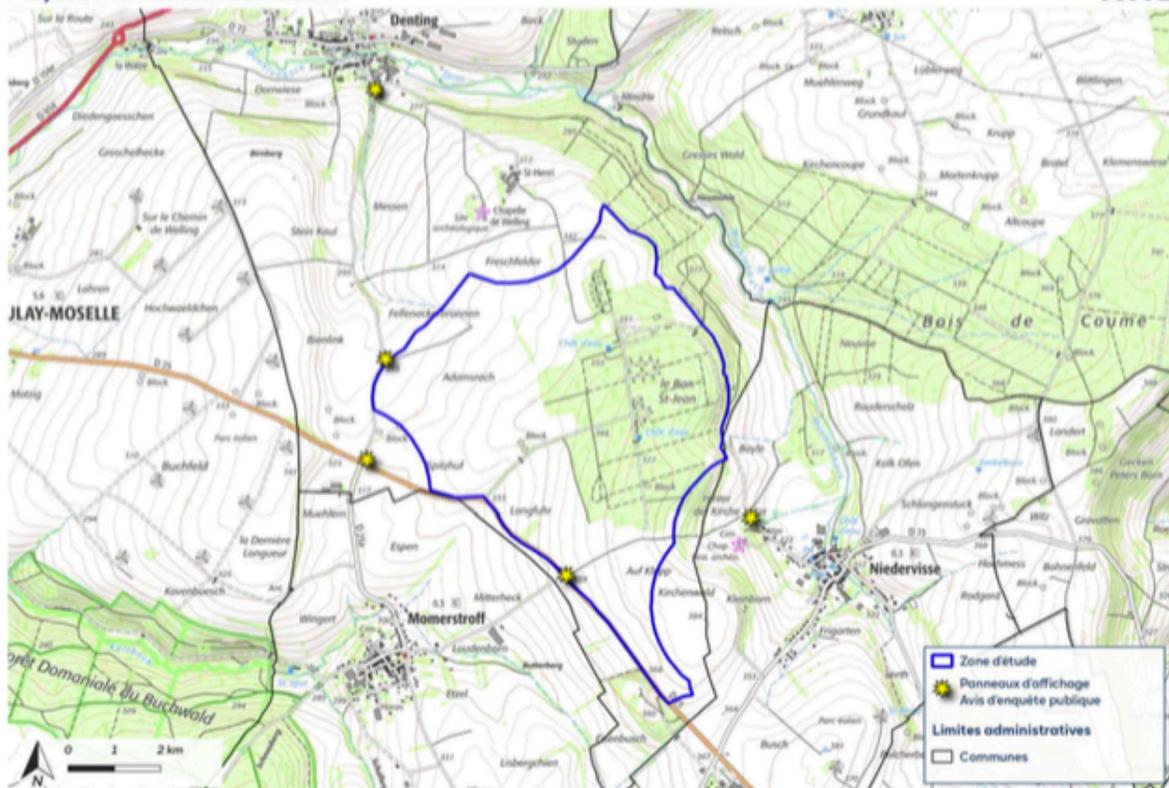
L'accomplissement de cet affichage est attesté par un certificat établi par le maire des communes concernées ainsi que par le procès-verbal de constat d'affichage. (les certificats sont joints en annexes)

- Aux abords du site prévu pour la réalisation du projet et visible de la voie publique, le mercredi 04 janvier 2023, soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

3. Organisation de l'enquête publique Panneaux d'affichage sur site

Projet éolien du Ban Saint-Jean

RWE



RWE 19/12/2022 Denting

- Site 1 : Au début de la route de Momerstroff (à proximité d'un hangar agricole)
- Site 2 : sur la route de Momerstroff au lieu-dit Fellenackerbrunnen
- Site 3 : au croisement de la route de Momerstroff et de la RD25
- Site 4 : le long de la RD 25 au niveaux des lieux dits Langfuhr et Mitterheck
- Site 5 : à Niedervisse, au bout de la rue du Ban St Jean.

3. Publication réglementaire dans 2 journaux :

La première publicité relative à l'enquête devait être effectuée dans un délai de 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 8 janvier.

La deuxième publicité devait être rappelée dans les 8 premiers jours de l'enquête, soit avant le 30 janvier 2023.

La publicité relative à cette enquête s'est effectuée dans les deux journaux régionaux suivants :

- Le Républicain Lorrain des 2 janvier 2023 et 23 janvier 2023
- Les Affiches d'Alsace et de Lorraine du 3 janvier et du 24 janvier 2023.

La publicité a été vérifiée et elle était conforme.

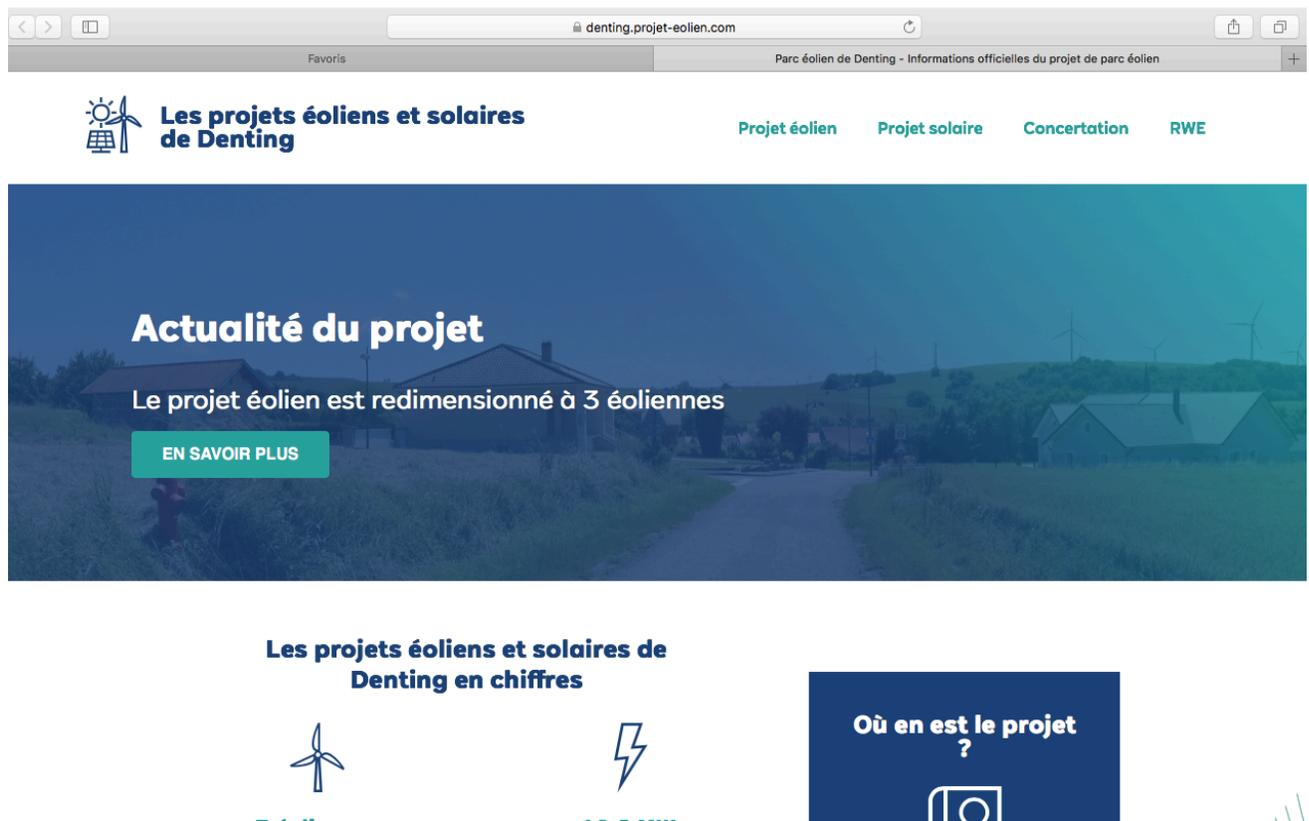
4. Vérification et contrôle de l'affichage :

La conformité de l'affichage a été vérifiée par Maître Damien FURLAN, commissaire de justice associé à la SELARL ANGLEDROIT SARREGUEMINES – 4 avenue de Spicheren à FORBACH (57600) agissant pour le compte de la S.A.S. RWE renouvelables France ayant son siège social sis 50 rue Madame de Sanzillon à CLICHY (92110). Maître FURLAN a établi des Procès-Verbaux de constat en date des 06/01/2023, 23/01/2023, 06/02/2023 et 21/02/2023 illustrés de clichés photographiques des panneaux, d'aperçus du site internet de la Préfecture et du registre numérique relatif au projet éolien du ban Saint-Jean (<https://denting.projet-eolien.com>).

Les photographies attestant le contrôle de l'affichage le 06 janvier et le 09 janvier 2023 par le commissaire de justice et extraites de ses Procès-Verbaux sont présentées en annexes au présent rapport.

5. Information complémentaire :

- Le porteur du projet a mis en place un site internet dédié grand public afin de lui présenter les projets éoliens et solaires du Ban Saint-Jean de Denting et leur avancement : <https://denting.projet-eolien.com>



- Le pétitionnaire a distribué une lettre d'information sur le projet d'éolien du Ban Saint-Jean dans les boîtes aux lettres des habitants de Denting, Coume, Momerstroff et

Niedervisse avant le début de l'enquête (le mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 janvier 2023).



RWE

Projet éolien du Ban Saint-Jean

Commune de Denting
Lettre d'information #5 - janvier 2022

Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Après sept ans d'études, le projet éolien dans la commune de Denting est aujourd'hui finalisé et nous sommes fiers de pouvoir vous le présenter. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a récemment été déclaré complet et recevable par l'administration, il peut donc entrer dans la dernière phase avant décision préfectorale : l'enquête publique.

Dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique, et de risques de pénuries énergétiques, notre projet éolien est une pierre à l'édifice pour permettre au territoire de contribuer à la transition écologique et énergétique. Au début de l'année 2022, le gestionnaire du réseau RTE a publié un rapport intitulé 'Futurs Énergétiques. La conclusion de celui-ci est claire : "atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables".

Nous remercions les élus de Denting pour leur confiance accordée en 2015 et leur aide tout au long de ces années pour que ce projet voie le jour, et espérons que vous serez nombreux à participer à l'enquête publique.

 **Elsa Kuffer**
Cheffe de projet éolien
RWE Renouvelables France
elsakuffer@rwe.com

Pour suivre l'actualité du projet :
www.denting.projet-eolien.com



Actualité du projet

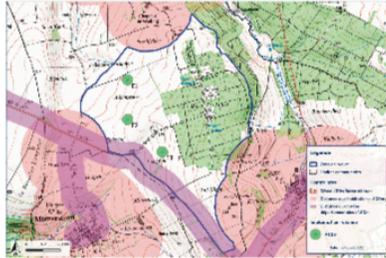
L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure 1 mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. Pour ce projet, l'enquête sera conduite par Madame Delphine Thiry, désignée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. Elle tendrá 4 permanences en mairie de Denting (voir détail en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.

Enquête publique
23 janvier au 21 février 2023

Les caractéristiques du projet

En réponse à une double problématique écologique et mémorielle, RWE Renewables France a proposé la suppression des 3 éoliennes initialement prévues au sein du Ban Saint-Jean dans son projet. Reste un projet de 3 éoliennes dans les plaines agricoles.

Le projet d'implantation final



- 3 éoliennes**
Diamètre du rotor : 126 m
Hauteur du moyeu : 87 m
- 23,3**
GWh/an
- 3 500**
foyers alimentés
- 760 mètres**
Distance minimale aux habitations



Vue du projet éolien depuis l'entrée Nord de Denting, les 3 éoliennes du projet sont sur la partie gauche de la photo



Vue du projet éolien depuis le croisement entre les routes D25 et D25A, au nord de Mamerstroff

Un projet créateur de valeur

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien génère des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, les chemins communaux et ruraux à proximité des éoliennes seront dragés et remis en état. Enfin, et surtout, les bénéficiaires seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. L'estimation des retombées fiscales est présentée ci-dessous :

Retombées fiscales pour 3 éoliennes de 3.6MW

Commune de Denting	18 100 € / an
Communauté de communes de la Houve et du Pays Bouloisais	49 600 € / an
Conseil départemental de Moselle	30 600 € / an

Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien, RWE Renewables France est tenu de proposer les mesures nécessaires à éviter, réduire ou compenser ses impacts sur la biodiversité ou le cadre de vie. Des mesures dites d'accompagnement du projet sont également mises en place, afin de faire du parc éolien un projet de territoire. Les mesures suivantes ont été retenues :

- Mesure 1 : arrêt des éoliennes à l'occasion des cérémonies ou commémorations au Ban Saint-Jean et participation au financement du démantèlement de 30 bâtiments désaffectés du Ban Saint-Jean. Cette action a pour but de garantir la sécurité des promeneurs ;
- Mesure 2 : mise en valeur de l'assuaire et de la chapelle de Denting ;
- Mesure 3 : réaménagement du cimetière et de l'assuaire de Niedervisse (voir photo ci-dessous)
- Mesure 4 : participation au budget annuel du fleurissement de Coume et de Mamerstroff (voir photo ci-dessous)



Photo 1 : Photo de la zone d'implantation éolienne & du cimetière de Niedervisse (voir photo ci-dessous)



Photo 2 : Centre bouillottes et fleurs de Coume (voir photo ci-dessous)

Création d'activité

Lors de la phase de construction, RWE Renewables France consultera et fera intervenir des prestataires locaux pour le chantier (terrassement, voirie et réseaux, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE Renewables France assurera la maintenance du parc par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

Prochaine étape : L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ? Qui peut participer ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le Tribunal Administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 23 janvier au 21 février 2023. Il existe quatre possibilités pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.



Directement dans les registres présents dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence de la commissaire enquêteur. Elle tiendra 4 permanences aux lieux et aux horaires mentionnés ci-dessous :

Mardi 24 janvier 2023	18h00 - 20h00	Mairie de Denting
Samedi 04 février 2023	10h00 - 12h00	Mairie de Denting
Samedi 18 février 2023	10h00 - 12h00	Mairie de Denting
Mardi 21 février 2023	18h00 - 20h00	Mairie de Denting

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la Mairie de Denting, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.



Par courrier postal à la mairie de Denting, en précisant : "Mme la commissaire enquêteur - Enquête publique parc éolien du Ban Saint-Jean". À l'adresse : Mairie de Denting, 46 rue principale - 57 220 Denting



Par courrier électronique à l'adresse suivante : eoilien-banstjean@mail.registre-numerique.fr
En précisant dans l'objet du mail : "Enquête publique - Observations - Parc Eolien du Ban Saint-Jean"



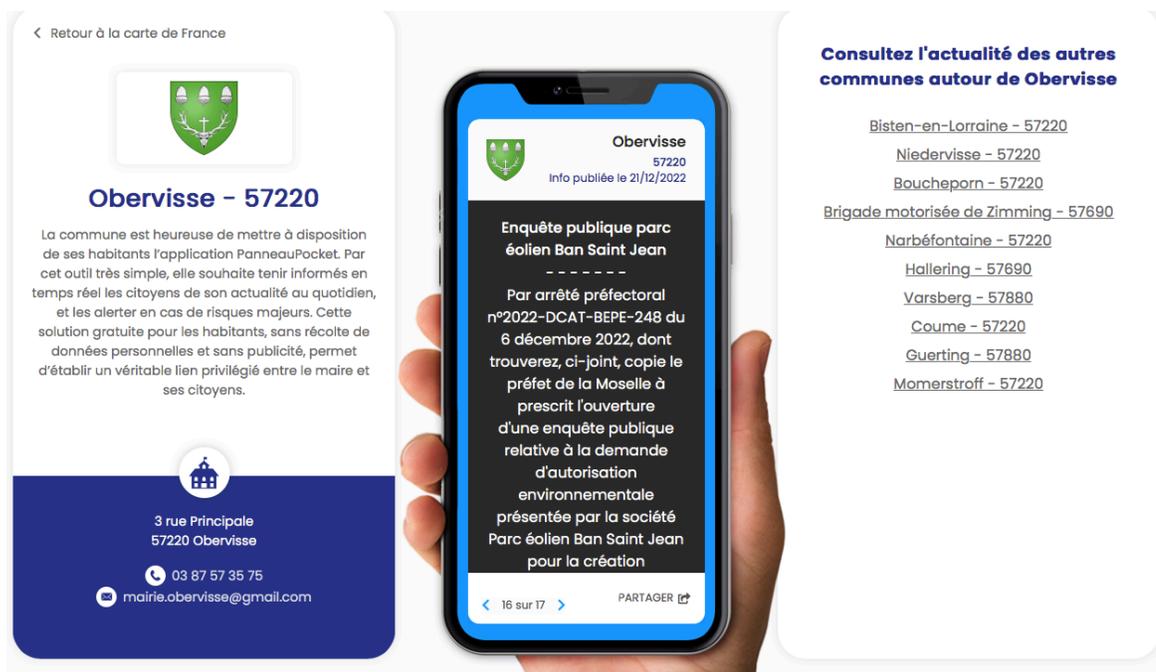
Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/eoilien-banstjean>

Calendrier global



*Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages

- La commune d'Obervisse a communiqué sur l'enquête publique relative au projet de parc éolien du Ban Saint-Jean sur l'application panneau pocket en date du 21 décembre 2022.



E. Mise à disposition du dossier :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier était mis à disposition du public :

- en mairie de Denting, dans la salle du conseil municipal pendant les heures d'ouverture au public de cette dernière : le mardi de 17h00 à 19h00 ;
- sur le site internet de la Préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – « publications » - « publicité légale installations classées et hors installations classées » - « arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle ». Le dossier pouvait également être téléchargé ;
- le dossier était consultable et téléchargeable également à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-banstjean> ;
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la Préfecture à Metz de 8H30 à 15H30 ;
- toute personne pouvait également à sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté préfectoral en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Préfecture de la Moselle, direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – B.P. 71014 – 57034 Metz.

F. Expression du public :

Le public pouvait consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Denting ;
- par courrier à l'attention de Madame Delphine THIRY, Commissaire enquêteur adressé à la mairie de Denting, 46 rue Principale 57220 DENTING ;
- sur le registre électronique accessible par le site internet de la Préfecture ou depuis l'adresse dédiée du registre numérique ;
- par email à l'adresse : eolien-banstjean@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions étaient tenues à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet de la Préfecture.
Les observations du public étaient consultables et communicables aux frais de la personne qui en faisait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

G. Chronologie de l'enquête

Mardi 22 novembre 2022

- Premier échange téléphonique entre le commissaire enquêteur et Madame RAWUNG Marie-Laurence, du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement au sujet du dossier du parc éolien du Ban Saint-Jean à Denting porté par la Société du Parc éolien du Ban Saint-Jean.
- Présentation par Madame RAWUNG du projet soumis à l'enquête et des principaux enjeux du dossier.
- Organisation de l'enquête.

Mercredi 23 novembre 2022

- Echange téléphonique entre le commissaire enquêteur et Monsieur BIR, Maire de Denting afin de finaliser l'organisation de l'enquête et notamment déterminer les dates et horaires des permanences du commissaire enquêteur en Mairie.
- Accord de Monsieur BIR pour la tenue de deux permanences du commissaire enquêteur le samedi matin.
- Confirmation des dates des permanences du commissaire enquêteur à Madame RAWUNG afin qu'elle puisse rédiger l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Lundi 19 décembre 2022

- Rencontre par le commissaire enquêteur en Mairie de Denting de Monsieur BIR, Maire de Denting et de Mesdames KUFFLER et FABRE, Cheffes de projets éoliens chez RWE, en charge particulièrement du projet du Ban Saint-Jean. Présentation par ces dernières de la société RWE qui porte le projet.

Présentation du projet soumis à l'enquête au commissaire enquêteur, de l'historique du dossier et de l'évolution du projet soumis à enquête.

Information du commissaire enquêteur sur la concertation préalable à l'enquête, sur la communication autour du projet des éoliennes du Ban Saint-Jean.

Point sur les retombées fiscales du projet d'éolien de Denting.

Présentation des mesures relatives aux impacts du projet.

Point sur l'organisation de l'enquête publique (détermination notamment des sites d'affichage de l'avis de publicité autour du site en concertation entre tous les présents à cette rencontre).

Réponses aux questions du commissaire enquêteur et information de ce dernier sur les mesures de publicité complémentaire réalisées par RWE pour communiquer sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur demande à Mesdames KUFFLER et FABRE de lui transmettre des documents d'information sur le projet photovoltaïque du Ban Saint-Jean (indépendant du projet d'éoliens). L'adresse du site Internet qui référence les actualités des deux projets (<https://denting.projet-eolien.com/>) m'a été transmise par Madame KUFFLER, par email le 21 décembre 2022.

- Dépôt par RWE en mairie de Denting : du dossier soumis à l'enquête publique en version papier ainsi que l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse à cet avis de la MRAe également en format papier.
- Visite par le commissaire enquêteur des trois sites concernés par l'installation des éoliennes du Ban Saint Jean en présence de Monsieur BIR et de Mesdames KUFFLER et FABRE.

Lundi 23 janvier 2023

- **Ouverture de l'enquête publique** et du registre numérique à 00h00

Mardi 24 janvier 2023

- **Première permanence** du commissaire enquêteur prévue de 18h00 à 20h00 en mairie de Denting, siège de l'enquête.
- Visiteurs : 7 (Monsieur MANTOVANI René, Monsieur et Madame SCHULTE Thierry, Vice-Président de l'Association Franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du Ban Saint-Jean, Monsieur et Madame SCHLITTE, Monsieur KALUS Aloyse et une dame ne souhaitant pas décliner son identité)
- Observations inscrites au registre papier : 0
- Documents reçus : 1 (courrier annexé au registre papier déposé par Monsieur SCHULTE Thierry au nom de l'Association AFU)
- Fin de la permanence à 20h05.

Vendredi 27 janvier 2023

- Contributions déposées sur le registre numérique mais non publiées : 2 (n°1 anonyme à 12h00 ; n°2 de Monsieur Jérôme NAFZIGER à 16h48)
- Contributions déposées et publiées sur le registre numérique : 3 (n°3 de Monsieur Anthony WEBER à 18h10 ; n°4 anonyme à 19h13 ; n°5 de Monsieur Joël DIEDRICH à 23h32)

Samedi 28 janvier 2023

- Contributions déposées et publiées sur le registre numérique : 4 (n°6 anonyme à 8h35, n°7 anonyme à 13h31, n°8 de Monsieur Jean-Marie MATHE à 14h24 – dépôt de 5 pièces et n°9 Monsieur Jean-Marie MATHE à 14h31 – dépôt de 4 pièces)

Dimanche 29 janvier 2023

- Contribution déposée et publiée sur le registre numérique : 1 (n°10 anonyme à 00h21)

Mardi 30 janvier 2023

- Contribution déposée et publiée sur le registre numérique : 1 (n°11 anonyme à 16h11)

Lundi 31 janvier 2023

- Email reçu sur le registre numérique : 1 (n°12 adressé par Madame Emilie MANTELET à 14h16)
- Contributions déposées mais non publiées sur le registre numérique : 2 (n°13

anonyme à 15h57 et n°16 de la Mairie d'Ottonville à 10h39)

Mardi 1^{er} février 2023

- Contributions déposées et publiées sur le registre numérique : 2 (n°14 anonyme à 18h17 et n°15 anonyme à 18h29)

Samedi 4 février 2023

- **Deuxième permanence** du commissaire enquêteur prévue en mairie de Denting de 10 h 00 à 12 h 00.
- Visiteurs : 7 (Monsieur BIR, Maire de Denting, Monsieur GAILLOT André, Messieurs SCHMITT Maurice, Gabriel BECKER et CORNELIUS, membres de l'Association Franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du Ban Saint-Jean, Monsieur VINGERT et Madame MICK)
- Observations inscrites sur le registre papier : 3 (Monsieur BIR, Monsieur GAILLOT et Monsieur SCHMITT)
- Pièces annexée au registre : 0
- Documents reçus : 0
- Fin de la permanence à 12H00.

Mardi 7 février 2023

- Email reçu sur le registre numérique : 1 (n°17 adressé par Monsieur Michel RIX à 12h02)

Jeudi 9 février 2023

- Contribution déposée et non publiée sur le registre numérique : 1 (n°18 Monsieur Jean-Michael Cornelius à 16h40)
- Courrier n°2 reçue en mairie de Denting (flyer dont l'expéditeur n'est pas identifié). Ce document renvoie vers une pétition en ligne sur le site internet mesopinions.com

Samedi 11 février 2023

- Contribution déposée et publiée sur le registre numérique : 1 (n°19 anonyme à 9h57)

Lundi 13 février 2023

- Contribution déposée et non publiée sur le registre numérique : 1 (n°20 de Monsieur Gérard ROLLIN, de l'organisme COLAS à 12h53)

Jeudi 16 février 2023

- Contribution déposée et publiée sur le registre numérique : 1 (n°21 de Monsieur Hervé-Cyril LOSSON à 11h52)

Vendredi 17 février 2023

- Courrier n°3 reçue en mairie de Denting (flyer dont l'expéditeur n'est pas identifié). Ce document renvoie vers une pétition en ligne sur le site internet mesopinions.com. Courrier similaire au courrier n°2.

Samedi 18 février 2023

- **Troisième permanence** du commissaire enquêteur prévue en mairie de Denting de 10 h 00 à 12 h 00.
- Visiteurs : 1 (Monsieur Maurice SCHMITT qui m'a remis 4 documents qui ont été

annexés au registre papier)

- Observations inscrites au registre papier : 0
- Pièces annexée au registre : 6 (courriers n°2 et n°3), réponse à l'enquête publique signée par Monsieur Maurice Schmitt (courrier annexé n°4), réponse à l'enquête publique signée par Madame Nelly Schmitt (courrier annexé n°5), réponse à l'enquête publique signée par Madame Marie-Thérèse Patou (courrier annexé n°6) et le camp du Ban Saint-Jean (document de 3 pages annexé en n°7).
- Fin de la permanence à 12H00.

Dimanche 19 février 2023

- Contribution déposée et publiée sur le registre numérique : 1 (n°22 de Morgane à 17h39)

Lundi 20 février 2023

- Emails reçus sur le registre numérique : 2 (n°31 anonyme adressés à 15h06 et n°32 anonyme à 15h11)
- Contributions déposées et non publiées sur le registre numérique : 4 (n°23 anonyme à 20h34, n°24 anonyme à 20h38, n°25 anonyme à 20h44 et n°26 anonyme à 20h47)

Mardi 21 février 2023

- **Quatrième et dernière permanence** du commissaire enquêteur au siège de l'enquête de 18 h 00 à 20 h 00.
- Visiteurs : 5 (Madame LINDEN Tatiana qui m'a remis une réponse à l'enquête publique (courrier n°16) et a inscrit une observation dans le registre papier (observation n°3), Monsieur MANTOVANI qui m'a remis une lettre (courrier n°15), Monsieur BRUCKMANN Raymond qui est venu me faire part de ses observations de manière orale, Monsieur SCHMITT Fabrice qui a inscrit une observation au registre papier (observation n°4) et Madame BRIZARD Francine, Adjointe au Maire de Denting qui a inscrit une observation au registre papier (observation n°5).
- Observations inscrites au registre papier : 3
- Documents annexés au registre : 10
réponse à l'enquête publique reçue en Mairie de Denting le 20 février 2023 (courrier annexé n°8), réponse à l'enquête publique signée par Monsieur et Madame LEPEIGNEUL Joelle et Yannick reçue en Mairie de Denting le 21 février 2023 (courrier annexé n°9), réponse à l'enquête publique reçue en Mairie de Denting le 21 février 2023 (courrier annexé n°10), réponse à l'enquête publique signée par Monsieur SEIVERT B. de Niedervisse reçue en Mairie de Denting le 21 février 2023 (courrier annexé n°11), réponse à l'enquête publique signée par Monsieur DOUILLY Clément de Coume reçue en Mairie de Denting le 21 février 2023 (courrier annexé n°12), réponse à l'enquête publique signée par Monsieur et Madame BECKER Martine reçue en Mairie de Denting le 21 février 2023 (courrier annexé n°13), lettre de Monsieur KALUS Aloyse reçue en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexée au registre papier en n°14), courrier de Monsieur MANTOVANI René remis au commissaire enquêteur lors de la permanence (annexé au registre papier en n°15), réponse à l'enquête publique remis par Madame LINDEN Tatiana au commissaire enquêteur lors de la permanence (courrier annexé n°16), pétition reçue par la Mairie de Denting sur son adresse email le 21 février 2023 (annexée au registre en n°17).
- Fin de la permanence à 20H15
- **Clôture et signature du registre d'enquête papier** par mes soins.

- Contributions déposées et publiées sur le registre numérique : 6 (n°28 de Monsieur Pascal FLAUS à 10h38, n°29 de Monsieur Raymond BRUCKMANN à 10h39, n°34 Monsieur Roland HAMMAN à 19h45, n°35 anonyme à 22h05, n°38 anonyme à 23h31, n°39 anonyme à 23h55)
- Contributions déposées et non publiées sur le registre numérique : 2 (n°27 anonyme à 6h41 et n°37 anonyme à 23h27)
- Emails reçus sur le registre numérique : 3 (n°30 adressés par Monsieur Alain KOPPERS à 14h24, n°33 anonyme à 17h29 et n°36 anonyme à 23h09)
- **Clôture automatique du registre numérique à 23h59min59s.**

Mardi 21 février 2023

- Echange téléphonique entre le commissaire enquêteur et Monsieur Julien DA ROS, secrétaire de l'association « Hêtre Vit Vent » à la demande de ce dernier. Ce monsieur voulait me faire part de son avis sur le projet soumis à enquête publique.

Dimanche 26 février 2023

- Article sur le projet de parc éolien et photovoltaïque du Ban-Saint-Jean dans l'édition locale du Républicain Lorrain.

8 | **RÉGION LORRAINE** Dimanche 26 février 2023

MOSELLE

Ban Saint-Jean : les éoliennes s'éloignent, le solaire se rapproche

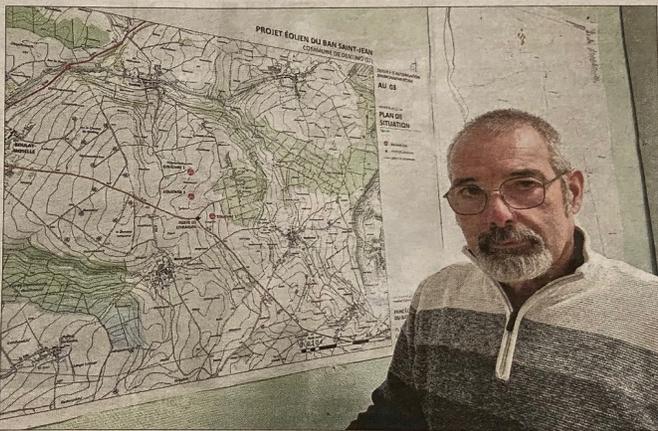
Une enquête publique pour l'installation de trois éoliennes à Denting vient de se terminer. Prévues à proximité du Ban Saint-Jean, elles ne font pas l'unanimité. Pas plus qu'un projet de parc photovoltaïque qui serait créé dans l'ancien camp militaire.

C'est une petite victoire pour les défenseurs de ce site de mémoire. Il devrait certes y avoir prochainement - sauf avis contraire du préfet de la Moselle - trois éoliennes à proximité du camp militaire du Ban Saint-Jean, à Denting. Mais elles seront installées sur des terrains privés, en dehors du site historique qui a vu transiter 300 000 prisonniers soviétiques pendant la Seconde Guerre mondiale. « Il a fallu batailler, indique Gabriel Becker, membre de l'association franco-ukrainienne qui défend ce patrimoine. Au départ, il était prévu que trois éoliennes soient installées juste derrière la stèle du souvenir. Nous nous sommes élevés contre ce projet. »

Opération blanche
La mairie de Denting, propriétaire des terrains, a revu sa copie avec la société RWE, installatrice des éoliennes. « Nous avons entendu les arguments de l'association mais nous sommes financièrement perdants, note François Bir, le maire. Nous ne toucherons presque rien de ce projet, si ce n'est la réfection d'un chemin d'accès à une éolienne qui est sur notre ban communal. »

L'enquête publique désormais bouclée, le rapport sera remis au préfet prochainement pour validation. « Nous pensons que les permis pourraient être déposés avant la fin de l'année. »

Une ressource à exploiter
La bataille entre la mairie et l'association pourrait cependant reprendre de plus belle puisqu'un autre projet, cette fois de parc photovoltaïque, est en discussion. « Nous devons valoriser ces friches militaires, indique le maire. Notre commune a cette ressource qui n'est pas exploitée. Je comprends bien l'enjeu historique du



« Les trois éoliennes seront implantées sur des terrains privés », indique François Bir, le maire. Photo RL/Emilie PERROT

Ban Saint-Jean mais il faut trouver un compromis. » Il pourrait s'agir d'un parc sur 25 hectares avec des panneaux posés au sol.

Préserver l'Histoire
C'est là que le bât blesse pour l'association, puisque le projet prévoit la démolition de bâtiments du camp. Les caves seraient tout de même préservées pour maintenir l'écosystème des chauves-souris.

« Il s'agit de maisons d'officiers et sous-officiers uniques en France. Si c'est détruit, il ne restera rien du passé. C'est d'autant plus regrettable que la mairie pourrait faire appel à des fonds européens pour sauvegarder ce patrimoine. Nous allons nous battre. Encore une fois. »

Emilie PERROT

Mardi 28 février 2023

- Bilan de l'enquête public avec les représentants du demandeur (Mesdames

KUFFLER, FABRE Cheffes de projets éoliens chez RWE, en charge particulièrement du projet du Ban Saint-Jean et Madame GAND, chargée de concertation chez RWE) et Monsieur BIR, Maire de Denting en Mairie.

- Remise du Procès-Verbal de synthèse des observations du public ainsi qu'une copie des observations portées au registre d'enquête, documents annexés et contributions/emails annexés au registre numériques à Madame Kuffler, de RWE.

Mardi 14 mars 2023

- Réception par le commissaire enquêteur, par email, du mémoire en réponse adressé par le pétitionnaire.

Mercredi 15 mars 2023

- Courrier adressé par le commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet de la Moselle demandant un délai supplémentaire pour le rendu de mon rapport d'enquête et de mes conclusions motivées.

Jeudi 16 mars 2023

- Courrier de réponse du Préfet de la Moselle m'accordant un délai supplémentaire de 10 jours pour remettre mon rapport et mes conclusions motivées.

H. Climat de l'enquête :

L'enquête publique s'est déroulée sans incidents. Elle a permis à de nombreuses personnes de prendre connaissance du projet d'éoliennes du Ban Saint-Jean et de donner leur avis ou de formuler des contre-propositions sur celui-ci.

Ce projet a remis en lumière le passé du site du Ban Saint-Jean. Cela a permis aux parties prenantes (Mairie de Denting, propriétaire du site et aux membres de l'AFU) de s'interroger sur le devenir de cet ancien camp et de quelle manière il pourrait être restauré et sauvegardé. Toutefois, cela se heurte à la problématique des financements et du portage du projet.

Pendant l'enquête, des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du secteur (Obervisse et de Coume). Ces documents visaient à inciter la population à écrire au commissaire enquêteur pour faire d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban-Saint-Jean en renvoyant le document en Mairie de Denting et à soutenir la pétition en ligne. Ce flyer mettait en exergue que le projet énergétique menace le patrimoine local.

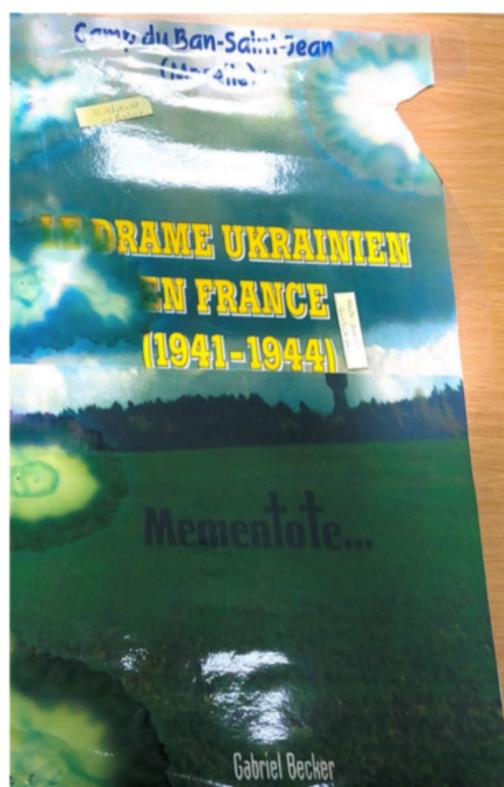
Une pétition a été mise en place sur internet accessible via l'adresse internet mesopinions.com. Elle se nomme « STOP AU PROJET EOLIEN ET PHOTOVOLTAIQUE SUR LA SITE HISTORIQUE DU BAN SAINT-JEAN... ». L'auteur identifié est « des habitants soucieux du patrimoine laissé aux générations futures. La première signature de la pétition a été faite le 29 janvier 2023 à 19h26. La pétition a été adressée au commissaire enquêteur à 2 reprises : le 21 février par l'envoi sur l'adresse de messagerie de la Mairie de Denting. Le commissaire enquêteur l'a alors annexée en n°17 au registre d'enquête papier. Cette pétition a également été envoyée par email au registre numérique le 21 février à 17h29.

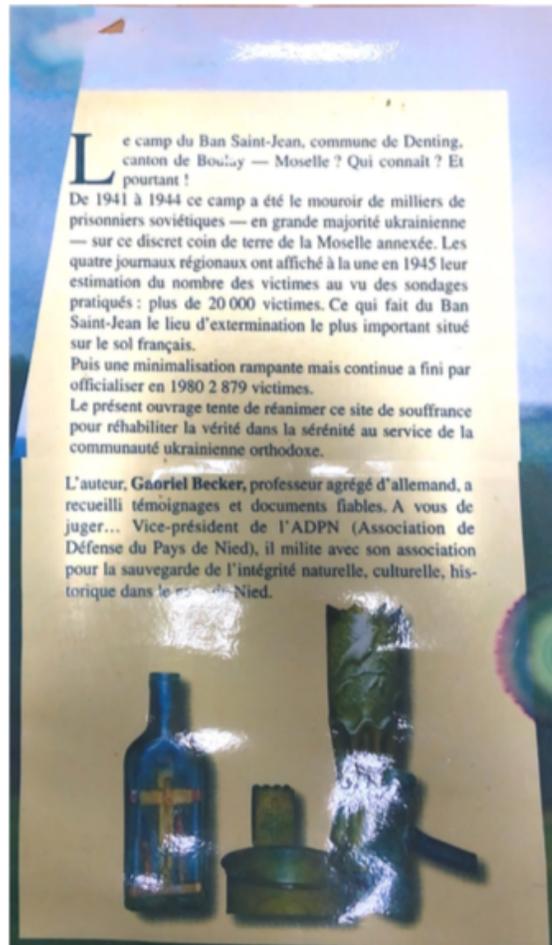
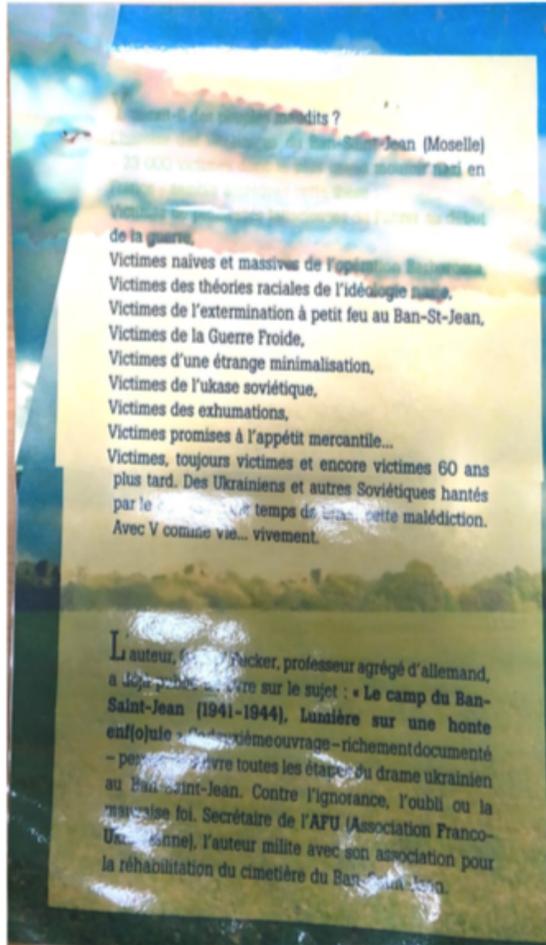
Quand elle a été adressée, la pétition comportait 13 628 signatures.

Cette pétition présente le projet éolien du Ban Saint-Jean comme « un projet méprisant

envers la biodiversité et le patrimoine local». La pétition précise « que le site mérite le respect et que de multiples éoliennes s'étalent déjà sur le plateau ». La pétition demande l'arrêt de la pollution visuelle de nos campagnes et la destruction des espaces naturels. Les éoliennes et les parcs photovoltaïques doivent trouver leur place au sein des villes et des espaces bétonnés, tout en préservant les sites historiques et les lieux de mémoire. »

De même, 6 panneaux d'affichage ont été déposés à proximité des lieux d'implantation envisagés des 3 éoliennes. Ces panneaux ont été retirés par Monsieur Bir, Maire de Denting. Pour 4 d'entre eux, il s'agissait d'extraits d'ouvrages écrits par Monsieur Gabriel BECKER qui retracent l'histoire du Ban Saint-Jean. (panneaux 1, 2, 3 et 4). Pour 2, il s'agissait d'une impression en grand format du flyer qui a été diffusé dans les boîtes aux lettres du secteur invitant la population à donner son avis en mairie de Denting pendant la durée de l'enquête publique et à signer la pétition (panneau 5 et 6).





Ban Saint-Jean
La disparition de la préséance

Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 23 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées;
Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaître au plus grand nombre;
La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique.

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

Donnez votre avis à la Mairie de Deting
Soutenez la pétition sur meepilions.com

Ban Saint-Jean
La disparition de la préséance

Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 23 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées;
Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaître au plus grand nombre;
La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique.

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

Donnez votre avis à la Mairie de Deting
Soutenez la pétition sur meepilions.com

3. Analyse des observations recueillies et réponse du maître d'ouvrage :

A. Analyse comptable :

Au cours des quatre permanences que j'ai tenues en mairie de Denting j'ai reçu **20 visites**.

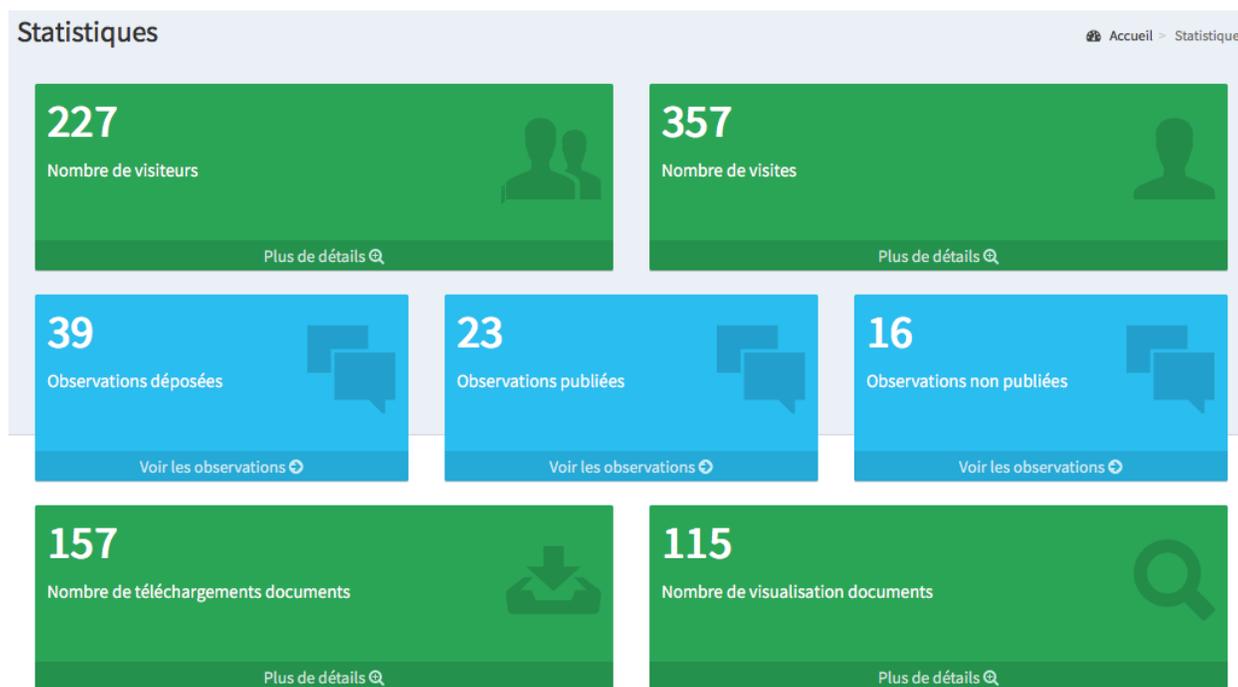
Sur le registre d'enquête papier, **6 observations ont été consignées, 17 documents annexés** (1 pétition, 12 flyers, 4 courriers). **39 contributions** ont été déposées sur le registre numérique.

227 visiteurs différents ont accédé au registre dématérialisé pour 357 visites.

Parmi ces contributions, 31 étaient des e-contributions, 8 des emails. Sur ces 39 contributions, 23 contributions ont été publiées (20 e-contributions et 3 emails).

157 documents issus du dossier ont été téléchargés depuis le registre numérique et 115 ont été visualisés.

Le rapport statistique du registre numérique ci-dessous présente le récapitulatif des différents mouvements enregistrés sur le site pendant toute la durée de l'enquête :



Sur les 62 avis exprimés, près de la moitié (29) l'ont fait de manière anonyme. Sur ces 62 avis, 9 personnes ont indiqué résider à Boulay-Moselle, 8 à Denting et Coume, 4 à Niedervisse et 3 à Momerstroff.

Sur ces 62 avis exprimés – sans compter les signataires de la pétition (voir détails dans le tableau récapitulatif ci-dessous), une majorité sont contre la création d'un parc de 3 éoliennes au Ban Saint-Jean. Les personnes justifient principalement cette position par rapport à l'aspect mémoriel du site. Puis dans une moindre mesure par rapport à l'impact du projet sur l'environnement, le paysage.

18 observations sont favorables au projet mais souvent sous conditions (déplacement de l'éolienne 1 ou participation du porteur du projet à la sauvegarde et à la remise en valeur du site historique du Ban-Saint-Jean ou encore réfection de la route entre Denting et Momerstroff).

No	Date	Nom	avis favorable au projet	avis défavorable
@1	27/01/2023 12:00			X
@2	27/01/2023 16:48	Jerome NAFZIGER		X
@3	27/01/2023 18:10	Anthony WEBER	X si mesures d'accompagnement	
@4	27/01/2023 19:13			X
@5	27/01/2023 23:32	Joël DIEDRICH	X	
@6	28/01/2023 08:35			X
@7	28/01/2023 13:31			X
@8	28/01/2023 14:24	jean-marie MATHE, membre de l'AFU		X
@9	28/01/2023 14:31	jean-marie MATHE, membre de l'AFU		X
@10	29/01/2023 00:21		X	
@11	30/01/2023 16:11			X
E12	31/01/2023 14:16	Emilie MANTELET		X sur le lieu d'implantation
@13	31/01/2023 15:57		X	
@14	01/02/2023 18:17			X
@15	01/02/2023 18:29			X
E16	31/01/2023 10:39	Conseil Municipal Ottonville	X	
E17	07/02/2023 12:02	Michel RIX		X
@18	09/02/2023 16:40	Jean-Michael CORNELIUS, membre de l'AFU	X avec contre propositions	
@19	11/02/2023 09:57			X
@20	13/02/2023 12:53	Gérard ROLLIN, société COLAS	X	
@21	16/02/2023 11:52	Hervé-Cyril LOSSON, membre du GECNAL		X sur le lieu d'implantation
@22	19/02/2023 17:39			X
@23	20/02/2023 20:34			X
@24	20/02/2023 20:38			X
@25	20/02/2023 20:44			X
@26	20/02/2023 20:47			X
@27	21/02/2023 06:41		X si contact de RWE et de la Mairie avec associations mémorielles	
@28	21/02/2023 10:38	Pascal FLAUS, Président de la Société d'Histoire du Pays Naborien		X
@29	21/02/2023 10:39	Raymond BRUCKMANN		X
E30	21/02/2023 14:24	alain KOPPERS, Président de la SHPDUF		X
E31	20/02/2023 15:06			X
E32	20/02/2023 15:11			X
E33	21/02/2023 17:29	-envoi pétition 13 628 signataires		X
@34	21/02/2023 19:45	Roland HAMMAN	X	
@35	21/02/2023 22:05			X
E36	21/02/2023 23:09			X
@37	21/02/2023 23:27			X
@38	21/02/2023 23:31	(même message que 37)		X
@39	21/02/2023 23:55			X
observation registre n°1	04/02/23	François BIR, Maire de Denting	X	
observation registre n°2	04/02/23	GAILLOT André	X	
observation registre n°3	04/02/23	SCHMITT Maurice, membre de l'AFU	X E1 trop proche stèle	
observation registre n°4	21/02/23	LINDEN Tatiana		X
observation registre n°5	21/02/23	SCHMITT Fabrice	X si réfection route entre Denting et Momerstroff	
observation registre n°6	21/02/23	BRIZARD Francine, Adjointe au Maire de Denting	X si réfection route entre Denting et Momerstroff	
Courrier n°1	24/01/23	SCHULTE Thierry, Vice-Président de l'Association Franco-Ukrainienne AFU	X si retombées pour mise en valeur site Ban St-Jean	
courrier n°2 (flyer)	09/02/23			X
Courrier n°3 (flyer)	17/02/23			X
Courrier n°4 (flyer)	18/02/23	SCHMITT Maurice, membre de l'AFU		X
Courrier n°5 (flyer)	18/02/23	Nelly SCHMITT		X
Courrier n°6 (flyer)	18/02/23	Marie-Thérèse PATOU		X
Documents n°7	18/02/23	SCHMITT Maurice, membre de l'AFU	X si retombées pour mise en valeur site Ban St-Jean	
Courrier n°8 (flyer)	20/02/23			X
Courrier n°9 (flyer)	21/02/23	Monsieur et Madame LEPEIGNEUL Joelle et Yannick		X
Courrier n°10 (flyer)	21/02/23			X
Courrier n°11 (flyer)	21/02/23	B. SEIVERT		X
Courrier n°12 (flyer)	21/02/23	Clément DOUILLY	X si éoliennes regroupées sur 1 parcelle	
Courrier n°13 (flyer)	21/02/23	Monsieur et Madame Martine BECKER		X
Courrier n°14	21/02/23	Aloyse KALUS	X + 1 éolienne	
Courrier n°15	21/02/23	René MANTOVANI		X
Courrier n°16 (flyer)	21/02/23	Tatiana LINDEN		X
Document n°17 (pétition)	21/02/23	Des habitants soucieux du patrimoine laissé aux générations futures - idem que contribution 33		X

Compte-tenu de l'histoire du Ban-Saint-Jean, les associations mémorielles et leurs représentants ont participé à cette enquête et ont fait part de leurs avis sur le projet :

- L'Association Franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du Ban-Saint-Jean (AFU) à vu de nombreux membres participer à l'enquête : Monsieur SCHULTE Thierry, le Vice-Président, Monsieur Maurice SCHMITT, Monsieur Jean - Michael CORNELIUS, Monsieur Jean-Marie MATHE. Les avis quant au projet et à la réhabilitation du site sont divergents selon les membres.

- Une personne souhaitant rester anonyme a demandé dans sa contribution numérique (contribution n°27) que la Mairie et le porteur du projet prennent contact avec les associations mémorielles afin de déterminer les immeubles du site à conserver et de demander au porteur de projet de clôturer l'emprise des immeubles à conserver par mesure de sécurité.

- Monsieur KOPPERS Alain, Président de la Société Histoire et Patrimoine du District Urbain de Faulquemont (SHPDUF) a exprimé dans sa contribution numérique (n°30) son regret par rapport au projet éolien sur le lieu historique du Ban st Jean. Il souhaite que si l'opération se réalise, elle se fasse dans la dignité, le respect du lieu et en concertation avec le devoir de mémoire et les organisations patriotiques et mémorielles.

- Monsieur FLAUS Pascal, Président de la Société d'Histoire du Pays Naborien s'est exprimé contre le projet éolien au Ban Saint-Jean dans sa contribution numérique (n°28). Il a indiqué avoir demandé le classement du site du camp au titre des Monuments Historiques et la protection du site comme d'autres camps de prisonniers des années 30-40 en France.

Monsieur Maurice SCHMITT a pris part à l'enquête de manière active : il est venu rencontrer le commissaire enquêteur lors de sa 2^{ème} permanence du 4 février, il a consigné une observation au registre papier (n°3). Il est revenu à ma rencontre lors de ma 3^{ème} permanence du 18 février. Il m'a alors remis plusieurs documents dont le flyer signé à son nom (courrier n°4) et un document de 3 pages sur le Ban-Saint-Jean (courrier n°7).

Enfin Monsieur Gérard ROLLIN dans sa contribution numérique n°20 représentant la société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, qui emploie près de 100 personnes dans le département de la Moselle a apporté son soutien au projet d'éolien du Ban Saint-Jean dans la mesure où ce projet pourrait permettre à la société de mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

B. Analyse détaillée des observations du public :

- Observation n°1 portée au registre d'enquête papier lors de ma permanence du 4 février 2023 par Monsieur BIR François, Maire de Denting :

« Demande que le chemin d'accès de l'éolienne n°1 soit renforcé de part et d'autre de la chaussée existante.

A partir de la CD 25 jusqu'au chemin d'exploitation en schiste rouge. Le renforcement devra se faire avec des matériaux de type grave et ce renforcement devra rester après la fin des travaux. »

- Observation n°2 portée au registre d'enquête papier lors de ma permanence du 4 février 2023 par Monsieur GAILLOT André, Président du Conseil de Fabrique de Denting

« Demande si une restauration est possible de l'ossuaire de Welling, la chapelle et le terrain est propriété du conseil de fabrique.

L'association de « sauvegarde du site de la chapelle de Welling » étant dissoute donc le maître d'œuvre est propriétaire du site (photos disponibles sur demande).

Je pense que la somme alloué de 30 000€ serait envisageable pour la reconstruction de l'ouvrage.

Denting le samedi 4 février 2023 »

- Observation n°3 portée au registre d'enquête papier lors de ma permanence du 4 février 2023 par Monsieur SCHMITT Maurice, adhérent de l'AFU, habitant Coume

« 1 – Rien contre l'installation de 3 éoliennes supplémentaires dans ce secteur. Une remarque concernant le n°1 relativement proche de la stèle, faire en sorte qu'elle soit déplacée. Seconde remarque, que le chemin d'accès à la n°2 et 3 se dirige vers la route qui accède au site du BSJ ce qui permettra d'entretenir une partie de cette route et supprime 2 accès prévus à la hauteur de la départementale.

2 – Suis inquiet de savoir qu'il est question du démantèlement des 30 maisons du site de Luinaire. En quoi RWE est-il encore concerné par le site de primaire ? Les mesures compensatoires pourraient aussi servir à sauvegarder ces bâtiments. »

- Observation n°4 portée au registre d'enquête papier lors de ma permanence du 21 février 2023 par Madame LINDEN Tatiana

« J'écris de la part des familles des prisonniers soviétiques « sauvegarder BSJ entier c'est difficile et c'est mieux de réaliser le projet convenable par à port du mémoire des soldats soviétiques morts ici, sauvegarder la mémoire et que les membres des familles des prisonniers de guerre, les français et les touristes du monde entier puissent visiter ce lieu et c'est mieux de faire le petit musée et peut-être pourquoi pas de la parc pour les promenades. »

- Observation n°5 portée au registre d'enquête papier lors de ma permanence du 21 février 2023 par Monsieur Fabrice SCHMITT

« L'installation des 3 éoliennes sur des terrains non communaux n'apportent pas suffisamment à la commune par rapport aux nuisances qu'elles ramènent. Les habitants de Denting auront les nuisances et quels en sont les bénéfices pour les habitants ? (18 000 € par an uniquement pour la commune qui subit le plus les nuisances et la com com reçoit le double ???). La moindre des choses, au vu de l'état de la route où vont être implantés les éoliennes, serait de refaire l'intégralité de cette route afin que les habitants qui subissent les nuisances obtiennent au moins un point positif !

Un parc éolien aussi près d'un troupeau de vaches laitières ne nuit-il pas au bien être du troupeau, santé, production ? (champs magnétiques, ondes radio).

Il y avait déjà eu ailleurs en France ce genre de problème en Loire Atlantique où un parc éolien avait provoqué la faillite d'un élevage laitier (mort des animaux, chute de production).

- Observation n°6 portée au registre d'enquête papier lors de ma permanence du 21 février 2023 par Madame Francine BRIGARD, Adjointe au Maire de Denting

« Mme Brigard Francine adjointe au maire demande que la route communal qui rejoint le village jusqu'à Momerstroff soit refaite avec les côtés consolidés surtout les bas cotés qui sont très abîmés. »

- Courrier n°1 remis par Monsieur SCHULTE Thierry au commissaire enquêteur lors de sa 1^{ère} permanence du 24 janvier 2023 au nom de l'Association Franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du Ban Saint-Jean – courrier de 4 pages annexé au registre papier

Sur les 4 pages que comporte le courrier, seule la 1^{re} page concerne le projet soumis à enquête publique puisqu'il s'agit de l'observation de l'association sur celui-ci :

« Au sujet du parc éolien : sur les bénéfices, pour le territoire, le parc éolien générera des retombées, pour les collectivités, des mesures compensatoires d'impact aideront à financer des projets de territoire.

Suite à ces écrits : notre association serait de très grande reconnaissance, si elle pourrait en bénéficier. Comme des aides pour le projet, déjà étudié par nos membres avec la commune de Denting. (aucun accord pour l'instant avec celle-ci).

Comme mesure d'accompagnement :

En 1 : au nom de notre association, nous vous remercions de prêter attention à l'arrêt des éoliennes, à l'occasion de cérémonie ou de commémoration, mais un déplacement des éoliennes E1 et E2 de plus de 200m serait mieux apprécié, la cause du milan royale, voir les chausse-souris.

A tout moment, sur ce site des gens de toutes nationalités vont se recueillir, le bruit des pales est dérangeant.

En mesure 2 3 4 ceci est intéressant pour les communes, dommage que nous ne puissions en profiter.

Mais en mesure d'accompagnement en 1 :

Pour la participation au financement du démantèlement des 30 bâtiments désaffectés du Ban Saint-Jean.

Nous avons la volonté de préserver la partie nord, à partir du château d'eau, jusqu'à l'entrée est, côté Niedervisse, pour raison historique. Naturellement, en partenariat avec la commune de Denting, si nous pouvons nous mettre d'accord.

Détruire la partie nord, c'est détruire l'histoire de ce site.

Dans notre projet, qui j'espère sollicitera beaucoup de personnalité, sensibilisera beaucoup d'élus et de public, préservera la mémoire, le souvenir sur l'attraction en Moselle, et le tourisme. »

La 2^{ème} page est une présentation du projet de réhabilitation et de mise en valeur du site du Ban Saint-Jean. Quant à la 3^{ème} et la 4^{ème} page, elles présentent un résumé de l'histoire du Ban Saint-Jean.



ASSOCIATION FRANCO-UKRAINIENNE
POUR LA REHABILITATION DU
CHARNIER DU BAN SAINT-JEAN

« AFU ou la culture du souvenir »

Siège social : 5, rue du chaudron 57220 BOULAY
Site internet : www.ban-saint-jean.fr

Thierry SCHULTE
Vice-Président

Membre bienfaiteur : Nadia HOLOWACZ, consul honoraire d'Ukraine
Président fondateur : Anatole SILBERNAGEL
Vice-Président : Thierry SCHULTE (schultethierrymarie@yahoo.com)

Projet si accord de la commune de Denting

Protéger les bâtiments du Ban-Saint-Jean côté nord, nord-est.

Cloturer le site en laissant un circuit circulaire, également grillagé, donc sécurisé. Cette opération a pour but de garantir la sécurité des visiteurs.

Au moins 5 panneaux pédagogique permettraient aux visiteurs d'expliquer l'horreur de ce camp de triage, d'où 320 000 prisonniers ont subi les violences et les mauvais traitement par les allemands, 23 000 y mourir.

Protéger le dessus des murs, des plus gros bâtiments avec du béton.

Pose d'un abri ouvert en bois à proximité de la stèle pour l'accueil des visiteurs.

Notre projet, nous a fait penser à y installer des toilettes écologiques.

Plus tard, refaire la route d'accès du Ban-Saint-Jean, et y placer une barrière au niveau du parking.

Voici notre motivation

Notre devoir d'association est de préserver.

Je vous joins en deux pages l'histoire du Ban-Saint-Jean en résumé, nous ne pouvons pas rester de glace.

Merci de m'avoir écouté et lu

Le Vice-Président
Schulte Thierry



page 2





ASSOCIATION FRANCO-UKRAINIENNE
POUR LA REHABILITATION DU
CHARNIER DU BAN SAINT-JEAN

« AFU ou la culture du souvenir »

Siège social : 5, rue du chaudron 57220 BOULAY
Site internet : www.ban-saint-jean.fr

Delphine THIRY
Commissaire Espoir

Membre bienfaiteur : Nadia HOLOWACZ, consul honoraire d'Ukraine
Président fondateur : Anatole SILBERNAGEL
Vice-Président : Thierry SCHULTE (schultethierrymarie@yahoo.com)

Résumé de l'histoire du Ban-Saint-Jean

Il est de notre devoir de ne pas oublier, ou de se voiler la face, en sachant ce qu'il s'est passé au Ban-Saint-Jean.

Les témoignages et les archives, nous donnent la preuve de l'horreur, qu'il y a eu au Ban-Saint-Jean.

Naturellement, ils y avaient d'autres camps en France, mais aucun ne peut se vanter d'y avoir vu passer plus de 320 000 prisonniers de 1941 à 1944 dont plus de 23 000 sont décédés dans d'atroces souffrances.

Dans les maisons du casernement coté nord de 1947 à avril 1948, un résident témoigne, né en 1927, soldat du 146ème bataillon d'infanterie, cantonné au Ban-Saint-Jean, nous donne encore une preuve de l'existence d'un four crématoire.

Nous ne pouvons plus ignorer, ou rester de glace, devant de tels témoignages, des restes humains, ossements sont dispersés un peu partout, sur la partie nord du camp, bien d'autres solidifient les dires.

Beaucoup, de descendants des quinze nationalités : Ex. soviétique, sont revenus rendre hommage à leur disparu.

Notre association milite activement pour la défense de cette partie nord, où le camp de prisonniers, le Stalag XIIIF était installé.

Ce secteur devrait être tabou, tout comme certain champ de bataille (Verdun en exemple).

J'espère de tout cœur, vous avoir convaincu de laisser cette partie nord du Ban-Saint-Jean en mémoire à ceux qui ont combattu à nos côtés en 1940, et qui sont morts sur le sol français en tant que prisonniers de guerre

Ce camp du Ban-Saint-Jean est plus qu'une histoire.



Page 3



Delphine THIERY
Commissaire Enquêteur

Les américains libèrent ce camp le 27 novembre 1944, au 25 novembre 1944, les américains bombardent avec le concours de l'aviation et de l'artillerie.

Ils se rendent compte de leur méprise, et arrêtent les tirs. Le spectacle des prisonniers squelettiques abandonnés à leurs tristes sorts, les touchent profondément.

Le Ban-Saint-Jean est reconnu dans beaucoup de pays, même au Canada, un musée sur l'holocauste est suivi d'une préparation à Montréal.

Suite à ceci le Ban-Saint-Jean a laissé ses traces au musée national de l'holocauste de Washington.

Ce nom de stalag XIIIF est à l'origine du formidable élan mémorial.

A chaque cérémonie, nous invitons un grand nombre de personnalités, en 2000 Jean-Pierre Masseret, alors Secrétaire d'Etat aux anciens combattants demandait des précisions, voici des extraits de la réponse du directeur de l'ONAC.

(cependant, compte tenu de l'étendue du camp du secret absolue, qui a entouré la période sombre de 1942/1944, nul ne peut garantir, qu'il n'y ait pas encore des corps inhumés, sur ce site.

A savoir : D'après, les documents qui ont été retrouvés, il y avait une moyenne de 170 personnes, qui y mouraient quotidiennement, dans certains textes en passant au camp, de Boulay à Ban-Saint-Jean, suivant des renseignements 35 000 prisonniers seraient morts de privations et de maltraitements.

Depuis 1945 chaque année, le dimanche après la Saint-Jean, tous les Ukrainiens de la région de l'est vont se recueillir sur les tombes de leurs camarades.

Le Vice-Président

Schulte Thierry

page 4

- Courrier n°2 adressé par voie postale à destination du commissaire enquêteur et de Monsieur le Maire de Denting. Ce flyer a été reçu en Mairie de Denting, siège de l'enquête le 09 février 2023. L'expéditeur n'a pas pu être identifié. Ce document renvoie vers une pétition en ligne (accessible sur mesopinions.com). Courrier annexé au registre papier par le commissaire enquêteur le 18 février lors de sa 3^{ème} permanence d'enquête.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE : 37580A

Mme la Commissaire enquêteur, M. Le Maire de Denting, 07-02-23

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces nocturne et diurne, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - _____
 - _____

Signataire: *M. Lef...*



Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°2

Annexé au registre papier le 18/02/23

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

recu le 09-02-23

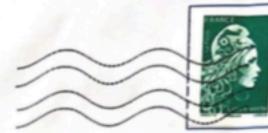
- Courrier n°3 adressé par voie postale à destination du commissaire enquêteur et de Monsieur le Maire de Denting. Ce flyer a été reçu en Mairie de Denting, siège de l'enquête le 17 février 2023. Ce document est le même que le courrier n°2. L'expéditeur n'a pas pu être identifié également. Ce document renvoie vers une pétition en ligne (accessible sur mesopinions.com). Courrier annexé au registre papier par le commissaire enquêteur le 18 février lors de sa 3^{ème} permanence d'enquête.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,
vous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - Interdire la chasse
 - le W-End

Signataire :



Delphine THIRY
Commissaire Enquêtrice

Courrier n° 3

Annexé en registre papier
le 22/02/23

Mairie de

Denting

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

reçu le 17-02-23



Ban Saint Jean

La disparition ou la préservation ?



Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 21 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées ; *non*

Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaître au plus grand nombre ; *non*

La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique. *oui*

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

-  Donnez votre avis à la Mairie de Denting
-  Soutenez la pétition sur mesopinions.com



- Courrier n°4 remis au commissaire enquêteur par Monsieur Maurice Schmitt lors de la permanence du 18 février 2023. Ce document est le même que le courrier n°2 et n°3 (face réponse à l'enquête publique). Toutefois il est signé par Monsieur Schmitt.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting.

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - o Regenération du site de l'ancienne
 - o histoire locale et Française

Signataire : *M Maurice Schmitt*
Comme

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°4
annexé au registre
papier le 18/02/2023

**Mairie de
Denting**

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

- Courrier n°5 remis au commissaire enquêteur par Monsieur Maurice Schmitt lors de la permanence du 18 février 2023. Ce document est le même que le courrier n°2 et n°3 (face réponse à l'enquête publique). Il est signé par Madame Nelly Schmitt.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting.

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - o Sauvegarde du Patrimoine Historique
 - o Balises de site

Signataire : *Nelly SCHMITT COMME*

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°5
annexé au registre
papier le 18/02/2023

**Mairie de
Denting**

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

- Courrier n°6 remis au commissaire enquêteur par Monsieur Maurice Schmitt lors de la permanence du 18 février 2023. Ce document est le même que le courrier n°2 et n°3 (face réponse à l'enquête publique). Il est signé par Madame Marie-Thérèse Patou.

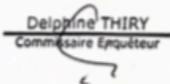
RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting.

Vous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - surveillance de la forêt de la cité Nord
 - chemins sécurisés pour visiter le BSI

Signataire :  PATOU M. Thérèse


Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°6 annexé
au registre papier le
18/02/2023

**Mairie de
Denting**
Enquête publique BSI
46, Rue Principale
57220 Denting

- Document de 3 pages (annexé en n°7 au registre papier) remis au commissaire enquêteur par Monsieur Maurice Schmitt, membre du comité de l'AFU lors de la permanence du 18 février 2023.

Le Camp du Bay Saint-Jean

Delphine THÉRY
Commissaire
Ingénieur

Courrier n° 7
annexé au registre

• Enquête Publique BST . 23/1/2023 au 21/2/2023

• Secteur : Sauvages

= Temoignage de l'histoire

papier de
18/02/2023
page 1

• Extraits des statuts de l'AFV

Article 3 --- Représenter la mémoire de tous les morts
du Camp de Prisonniers

--- Rédaction de BST sur réseau interactif

• En conclusion, constatation, avec l'aide de RWE,
de la plus grande partie des bâtiments sur les
environ 30 ha que représentaient le BST (camp)
Reprise de site avec des essences locales

• Document déposé en Mairie de Darting

le 18/2/23

Marie Schmitt
Comité de l'AFV

Discover:
du Ban Saint Jean
Ban-Saint-Jean.fr



→ **Stak**
(SIE)

Moko
Services et groupes

Départ de randonnée

Chemin
Pédagogique



Départ



Ain St-Jean



BAN SAINT JEAN & SERTISS

BATHMENTS & DEMOLIS
Nombrie
Aish

Les cités (officiers et sous-officiers) du Ban Saint-Jean constituent une mémoire vivante de l'habitat typique mis en place dans les camps de la Ligne Maginot. Leur architecture originale, souvent évoquée par les spécialistes, s'étale au grand jour. Leur raréfaction les rend encore plus précieuses. La commune de Denting a la chance de disposer encore d'un tel patrimoine. L'Histoire a fait sortir ces maisons de terre et il serait coupable de les raser.

Dans le lot, quelques-unes, très maltraitées, peuvent disparaître mais la grande majorité mérite de survivre. Des témoins incontestés de l'Histoire.

Avec les services compétents, il faut lancer une campagne de sauvegarde pour que les générations futures puissent appréhender cette période de l'Histoire le plus objectivement possible : ces maisons illustrent l'Histoire de notre région. Vouloir les raser, serait gommer tout un pan de notre Histoire locale. Nous n'avons pas le droit d'attenter ainsi au passé historique régional. L'heure est à la conservation et à la réhabilitation du patrimoine historique.

Une réflexion globale doit se mettre en place pour sauvegarder ces cités, véritables témoignages du passé local.

L'AFU (association franco-ukrainienne) appelle de ses vœux la conservation de la plus grande partie des bâtiments existants dans un souci de préservation de la mémoire historique locale.

- Courrier n°8 reçu en Mairie de Denting le 20 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023). Courrier ne permettant pas d'identifier l'expéditeur.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting.

Vous souhaitez prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 -
 -

Signataire : 

Delphine THIRY
 Commissaire Enquêteur
 (Courrier n°8)
 Publier le passé
 Surtout en ce moment
 c'est faire fi de
 l'humanité -
Mairie de
Denting
 Enquête publique BSJ
 46, Rue Principale
 57220 Denting
 reçu le 20-02-2023

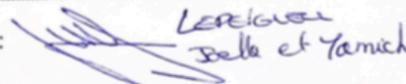
- Courrier n°9 reçu en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023). Courrier adressé par Monsieur et Madame LEPEIGNEUL Joelle et Yannick.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting.

Vous souhaitez prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 -
 -

Signataire :  LEPEIGNEUL
Joelle et Yannick

Delphine THIRY
 Commissaire Enquêteur
 (Courrier n°9)
 annexé au registre
 d'enquête le 21/02/23

Mairie de
Denting
 Enquête publique BSJ
 46, Rue Principale
 57220 Denting
 reçu le 21-02-2023


- Courrier n°10 reçu en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023). Courrier ne permettant pas d'identifier l'expéditeur. 2 pages.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,
Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces nocturne et diurne, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - _____
 - _____

Signataire : 

Courrier n°10

*Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur*

*ANNEXE au registre
papier le 21/02/2023*

Mairie de Denting
Enquête publique BSI
46, Rue Principale
57220 Denting

reçu le 21-02-2023

page 1



Ban Saint Jean

La disparition ou la préservation ?

Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 21 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées ;
Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaître au plus grand nombre ;
La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique.

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

-  Donnez votre avis à la Mairie de Denting
-  Soutenez la pétition sur mesopinions.com



page 2

- Courrier n°11 reçu en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023). Courrier adressé par B. SEIVERT de Niedervisse. 2 pages.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 -
 -

Signataire : *B. Seivert*
Niedervisse

Courrier n°11
 Delphine THIRY
 Commissaire Enquêteur
 annexé au registre papier
 le 22/02/2023

Mairie de Denting
 Enquête publique BSJ
 46, Rue Principale
 57220 Denting

reçu le 21-02-2023
 page 1



Ban Saint Jean

La disparition ou la préservation ?

Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 21 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées ;

Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaître au plus grand nombre ;

La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique.

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

- Donnez votre avis à la Mairie de Denting
- Soutenez la pétition sur mesopinions.com






page 2

- Courrier n°12 reçu en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023).
Courrier adressé par Monsieur Clément DOUILLY de Coume. 2 pages.

En page n°2, Monsieur Douilly formule la proposition suivante : « regrouper les éoliennes sur 1 parcelle. Il y a une dégradation inacceptable des paysages du fait de leur éparpillement à BOULAY, COUME, TETERCHEN... »

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,
 vous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- o Autres propositions :
 - o → TSV P * *[Signature]*
 - o _____

Signataire : *Clément Douilly*
 6 rue Jumentale
 57220 COUME
 n° 22.11.1922.

Courrier n°12

Delphine THERY
 Commissaire Enquêteur
 entrée au registre d'enquête le 21/02/2023

Mairie de Denting
 Enquête publique BSJ
 46, Rue Principale
 57220 Denting
 reçu le 21/02/23

TSVP-21*

* regrouper les éoliennes sur 1 parcelle.
 Il y a une dégradation inacceptable des paysages du fait de leur éparpillement à BOULAY, COUME, TETERCHEN...
 ...

- Courrier n°13 reçu en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023). Courrier adressé par Monsieur et Madame Martine BECKER.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Je remercie la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting, pour les propositions que vous m'avez présentées. Je vous souhaite de réussir vos projets et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- La protection du patrimoine naturel :
 - La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - _____
 - _____

Signataire : *Martine Becker*

Mairie de Denting
Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

reçu le 21/02/2023

Courrier n°13
annexé au registre
papier le 21/02/2023

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

- Courrier n°14 reçu en Mairie de Denting le 21 février 2023 (annexé au registre papier par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21/02/2023). Courrier adressé par Monsieur Aloyse KALUS de Denting.

« Pour l'enquête publique pour le parc éolien du Ban St Jean.

Je vous remet mon souhait.

Je suis pour les 3 éoliennes, plus une quatrième car il reste de la place le long de la nationale. »

- Courrier n°15 remis par Monsieur MANTOVANI René de Denting au commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21 février 2023 (annexé au registre papier).

« Suite à l'enquête publique je vous donne mon avis et j'ai aussi quelques questions.

Pourquoi une éolienne ne vie que 25 ans ?

On dit que 90% est recyclable, que devient les 10% restant ?

Ex : les pales, allez en Allemagne vous verriez des champs de déchets.

Pourquoi elle ne produit que 24% d'électricité ?

Combien coûte la totalité de l'implantation ?

Qui paye le démantèlement le jour de la fin de vie de l'éolienne ?

Pourquoi la communauté de communes touche 3X plus de retombées fiscales que la commune à qui on implante les éoliennes ?

Il serait plus juste que la moitié de la totalité des retombées fiscales, soient versés à la commune de Denting et que sur cette somme la moitié soit versée aux habitants de cette commune, sous forme de réduction de leurs factures d'électricité. Après tout c'est sur la commune de Denting que l'on installe les éoliennes.

Peut-être qu'après ça j'accepterais plus facile c'est horrible structure, qui coûte

trop chère par rapport au coût d'installation et de production, enfin c'est juste mon avis.

PS : ne tenez pas compte des fautes d'orthographe. »

- Courrier n°16 remis par Madame LINDEN Tatiana au commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21 février 2023 (annexé au registre papier). 2 pages.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting.

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- ☐ Un musée sur les mémoires et l'histoire locale.
- ☐ De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site.
- ☐ La protection du patrimoine naturel :
 - ☐ La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
 - ☐ La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- Autres propositions :
 - faire le parc où les gens peuvent se promener et voir ...
 -

Signataire : 

Delphine T
Commissaire Enquêteur

Cartier n°16

remis au Commissaire
enquêteur par Mme Linden
lors de la permanence du
21/02/2023

Mairie de Denting
Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

REG le 21/02/2023

- Pétition reçue par la Mairie de Denting sur sa boîte email le 21 février 2023 et annexée au registre papier en n°17 par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21 février 2023. 376 pages. Email adressé par Madame Morgane BEINER



Document n° 17

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Delphine a reçu
par email par
la mairie de
Denting le
21/02/2023

annexé en
région d'info
le 21/02/2023

Stop au projet éolien et photovoltaïque sur le site historique du Ban Saint-Jean !

⚡ Auteur : Des habitants soucieux du patrimoine laissé aux générations futures

📅 Créée le 29/01/2023

👤 13.628 signatures

Destinataire(s) : Toute personne soucieuse du patrimoine laissé aux générations futures

Le projet éolien du Ban Saint-Jean proposé par RWE Renouvelables France est un projet que l'on peut qualifier de **méprisant envers la biodiversité et le patrimoine local**.

Il s'agit d'un projet d'implantation de **3 éoliennes dans les plaines agricoles** à proximité du **site mémoriel** du Ban Saint-Jean (commune de Denting), ancien camp de prisonniers soviétiques **durant la Seconde Guerre mondiale** et plus important **mouroir nazi** de France.

Ce projet en étude depuis 2015 est sur le point de voir le jour. Cependant, une enquête publique est encore en cours, alors **profitons de cette pétition pour signifier notre désaccord !**

Aujourd'hui, nous constatons que **de multiples éoliennes s'étalent déjà sur le plateau** situé entre la Nied et la côte du Muschelkalk, alors nous pourrions nous demander : **3 de plus, est-ce si grave ?**

Oui, car le projet ne s'arrêtera pas là, il sera suivi par la création d'un parc photovoltaïque qui remplacera les anciens bâtiments militaires formant le patrimoine encore visible du Ban Saint-Jean et qui s'établira sur les fosses communes où reposent plus de 20 000 morts.

Et la destruction a déjà commencé !

En effet, une déforestation a eu lieu sur le site. Celle-ci a soulevé l'indignation des habitants des communes voisines et des descendants de prisonniers. Ces derniers ont réussi à obtenir le gel du projet éolien et photovoltaïque durant 1 an mais **voilà qu'il refait surface aujourd'hui**, avec 3 éoliennes de moins que prévu initialement, mais toujours dans l'optique de démanteler une trentaine de bâtiments, derniers vestiges de ce patrimoine de guerre.

Nous ne pouvons pas baisser les bras maintenant. Ce site mérite le respect et doit rester le refuge du souvenir et permettre le recueillement des familles d'anciens prisonniers de guerre.

La transition énergétique ne peut pas se faire aux dépens de la mémoire et de l'environnement. Le site a été déforesté mais la nature peut encore s'y épanouir et permettre aux différentes espèces animales (dont le hibou Grand-Duc, le chat sauvage, le hérisson et les chiroptères, listés comme espèces protégées) d'y retrouver leur habitat.

Nous devons arrêter de tolérer la pollution visuelle de nos campagnes et la destruction des espaces naturels. Les éoliennes et les parcs photovoltaïques doivent trouver leur place au sein des villes et des espaces bétonnés, **tout en préservant les sites historiques et les lieux de mémoire.**

Liste des 13.628 signatures et 94 commentaires :

29/01/2023 19:26:33 - Beiner - Morgane

29/01/2023 19:45:01 - Kaltenbach - Thomas

29/01/2023 19:46:29

29/01/2023 21:04:20 - Orditz - Cynthia - 67280 - Oberhaslach

29/01/2023 21:08:46 - Soton - Noemie - 13009 - Marseille

29/01/2023 21:32:00

- Contribution n°1 déposée sur le formulaire du registre numérique (non publiée sur celui-ci) : Monsieur souhaitant rester anonyme de Coume

« non au projet »

- Contribution n°2 déposée sur le formulaire du registre numérique (non publiée sur celui-ci) : Monsieur Jérôme NAFZIGER de Boulay-Moselle

« Bonjour,

Je suis absolument contre le montage de 3 éoliennes sur le secteur du Ban Saint-Jean car c'est un lieu de mémoire qui serait bien de préserver en mémoire de l'histoire qui s'est passée sur ce lieu.

Mon deuxième argument est qu'il y a énormément d'éoliennes dans notre secteur. Doit-on encore en rajouter chez nous... Je ne crois pas. »

- Contribution n°3 déposée sur le formulaire du registre numérique (publiée sur celui-ci) : Monsieur Anthony WEBER de Niedervisse

« MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'installation de ces éoliennes ne nous enchante pas du tout. Nous sommes dans une zone où la présence d'éoliennes est déjà conséquente. En contrepartie de l'implantation d'éoliennes à foisons dans notre secteur d'habitation, pourquoi ne pas envisager la mise en place d'un tarif réduit de l'électricité pour les usagers? En plus des mesures d'accompagnement pour les communes environnantes, la réalisation d'un vrai circuit pédestre / cycliste (reliant les communes de Niedervisse et Denting en passant par le Ban saint jean) serait utile car absent sur le secteur et permettrait aux habitants d'entretenir le lien d'attachement à ce lieu de mémoire, qui depuis trop d'années est condamné d'accès. »

- Contribution n°4 déposée sur le formulaire du registre numérique (publiée sur celui-ci) : Monsieur souhaitant rester anonyme de Roupeldange

« NON AU PROJET EOLIEN !

Très en colère de voir ce nouveau projet éolien sur le site de mémoire du Ban-Saint-Jean.

Dans un premier temps le secteur de Boulay comptabilise une trentaine d'éoliennes réparties sur les hauteurs de Boulay, Momerstroff, Niedervisse et récemment sur Zimming. Ces éoliennes ravagent le paysage naturel, il est une véritable plaie pour les habitants qui vivent ici pour la campagne et par définition la nature. Ces éoliennes sont une aberration écologique, elles produisent peu d'énergie, leur conception nécessite une fondation de 600 tonnes de béton, l'acheminement par camions des structures. Dans un second temps, ces structures sont destructrices de l'environnement et notamment de la faune locale avec la destruction de population de Milans royaux et autres grands oiseaux sur le secteur de Téterchen notamment. Les vibrations et les bruits des pales sont nocives et produisent un état de stress permanent pour les cervidés, mammifères et la population locale à proximité des infrastructures éoliennes.

La destruction du paysage et des terrains naturels pour l'implantation de chemins de service, parties de forêts, champs agricoles pour l'implantation de ces éoliennes sont également propices aux dépôts sauvages de débris et produits toxiques, comme sur le secteur éolien de Coume avec une hausse de la criminalité.

Dans un troisième plan, la destruction ou l'atteinte à proximité de ce lieu de mémoire qu'est le Ban-Saint-Jean pour y implanter des éoliennes, qui nous le savons tous, sont dans un

unique but d'exploitation et de rendement financier pour la société éolienne est à proscrire.

Il est également aberrant que le département, la préfecture, la commune, la région, les associations ne mettent rien en place pour restaurer ou mettre en place des actions de sauvegarde pour ce site historique, ou du moins qu'ils se retrouvent seuls et démunis.

Nous avons la chance de vivre dans un département et un secteur riche en histoire et de posséder ce camp militaire de la seconde guerre mondiale, devenu Stalag (annexe de camp de concentration) de l'Allemagne Nazie ou des milliers de déportés notamment soviétiques sont morts.

Il serait judicieux de mettre les sous sur la table et de proposer des vrais projets viables et de restauration et du maintien du devoir de mémoire en créant des sentiers, réhabiliter certaines maisons et structures du camp et non de simples panneaux sur un sentier menant à la stèle.

Merci de faire le nécessaire,

Les habitants du pays Boulageois ne veulent pas de ce projet et ils vous le feront savoir.

Bien à vous. »

- Contribution n°5 déposée sur le formulaire du registre numérique (publiée sur celui-ci) : Monsieur Joël DIEDRICH d'Ottonville

« EOLIENNES

Bonjour, ce mail est pour vous dire que je suis 100% pour la construction de ces éoliennes. Deting n'ayant pas beaucoup de rentré d'argent par manque de terre ou de forêt comme ces communes aux alentours, je réitère mon propos, je suis 100% pour. Beaucoup diront qu'il ne faut pas car c'est un lieu de mémoire mais beaucoup de ces gens ne se sont jamais rendu sur place ou n'avait jamais parlé de ce lieu jusqu'à ce que la commune parle d'implanter des éoliennes. Ce lieu est interdit d'accès (dangereux) il y a une stèle pour commémoration. Si les 3 éoliennes peuvent apporter un plus a cette commune voir peut être une ou deux aux alentours, fait le! »

- Contribution n°6 déposée sur le formulaire du registre numérique (publiée sur celui-ci) : Monsieur de Boulay-Moselle souhaitant rester anonyme

« STOP AU CONNERIES

C est une honte un tel projet sur ce lieu!

Laissez cet endroit tel qu'il est à la nature et à la mémoire et arrêtez de ne penser qu'au fric !!! □ »

- Contribution numérique n°7 déposée sur le formulaire du registre numérique (publiée sur celui-ci) : Madame de Bannay souhaitant rester anonyme

« EOLIENNES BAN SAINT JEAN

Laissez ce site tranquille, c'est l'histoire de notre région que vous allez détruire ! Des milliers d'ukrainiens sont mort assassiné dans ce village !

Mes grands parents en ont été témoin, vous n'avez pas le droit de venir détruire ce lieu de mémoire ! »

- Contribution n°8 déposée sur le formulaire du registre numérique (publiée sur celui-ci): Monsieur Jean-Marie MATHE de Boulay-Moselle avec 5 pièces jointes

« PROJET DE 3 EOLIENNES SUR LE SITE DU BAN SAINT JEAN

"Trop c'est trop" ou "Menaces sur un lieu de mémoire".

Vous trouverez ci-dessous mes arguments pour m'opposer à ce projet à travers des articles de presse ("La Semaine, "BleLorraine", "Le Républicain Lorrain" et "AgoraVox")

1/ SATURATION :

45 éoliennes dans le Pays Boulageois (rayon de 5 km autour de Boulay)...

Moulins de Boulay : 12 éoliennes (30MW), Téterchen : 6 (9 MW), Momerstroff : 5 (11,5 MW), Niedrevisse : 6 (12 MW), Coume : 7 (10MW), Morlange : 4, Berviller : 5... en plus des projets à venir : Helstroff, Halling-les-Boulay.

2/ ANARCHIE :

Aucune politique d'aménagement du terroir : c'est chacun pour soi, le tout dicté par des intérêts personnels (c'est le cas à Denting).

Plusieurs préfets de la Moselle ont dénoncé ce mitage du Pays Boulageois

3/UN FÂCHEUX PRÉCÉDENT :

An 2000 et le projet d'usine des boues au Ban Saint Jean : voir article joint

4/ NON A CES 3 ÉOLIENNES :

Voir articles joints : "BleLorraine" du 25/11/2020 et "Agora Vox" du 5/11/2020

<https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/des-menaces-sur-un-lieu-de-memoire-228347>

5/ LIEU DE MÉMOIRE :

Articles ci-joints pour dire "NON"

"BleLorraine" : "Trop c'est trop" (21/12/2016)

"La Semaine" : "Energie verte et vent de discorde" (14/3/2017)

6/ LETTRES :

Lettre de l'AFU au préfet

Lettre des descendants des prisonniers du Ban Saint Jean

Même, si à l'origine le projet prévoyait 6 éoliennes et qu'il a été réduit à 3, l'implantation d'éoliennes sur un site de mémoire est INADMISSIBLE.

Ce ne sont pas que 3 éoliennes de plus.

Le camp du Ban Saint Jean est un lieu de mémoire et ces 3 éoliennes ne sont pas faites pour renflouer les caisses de la commune de Denting»

5 PIECES JOINTES :

- 1 = ban st jean (5.11.2020-BleLorraine).pdf
- 4 = Lettre BSJ.pdf
- LS (21.12.2016)-BSJ.pdf
- RL (10.11.20) BSJ.png
- 3 = Lettre collective au préfet du 20.1.2021 - -----.docx

Pièce jointe n°1 : BAN SAINT JEAN : MENACES SUR UN LIEU DE MEMOIRE – 4 pages

UNE LETTRE COLLECTIVE DES DESCENDANTS DE PRISONNIERS DU BAN SAINT JEAN.

Le préfet de Moselle vient de geler pour un an le projet éolien et photovoltaïque prévu sur le site de l'ancien camp du Ban Saint Jean, à 4 km de Boulay-Moselle. Suite au tollé suscité par ce dossier porté par la municipalité de Denting, une commission de réflexion va se pencher sur ce lieu de mémoire à protéger une fois pour toutes et défendu , dans une lettre, par 30 descendants de prisonniers.

Denting, commune de 280 habitants en Moselle, à 30 km de Metz et 4 km de Boulay, c'est surtout les vestiges des 115 ha de l'ancien camp militaire du Ban Saint Jean, « Johannis Bannberg » en allemand. Construit entre 1934 et 1936, comme camp de sûreté pour les militaires de la ligne Maginot, il deviendra, après la drôle de guerre et l'annexion de la Moselle et avec l'arrivée massive de prisonniers slaves du front de l'Est, un « zweiglager » (un camp annexe) du Stalag XII F dont le siège était à Forbach. Trop longtemps ici, l'humanité a été aux abonnés absents : abandonné puis oublié, le Ban Saint Jean revient à la « une » de l'actualité. En lisière de ce camp reposent les dépouilles de 23 000 prisonniers de guerre soviétiques. Lorsque la municipalité décide d'y installer des éoliennes et un parc photovoltaïque, les esprits s'échauffent.

Un projet gelé.

Boulay, Hôtel Communautaire, le vendredi 17 décembre dernier : Laurent Touvet, préfet de la Moselle, décide de stopper le chantier (illégal) de défrichage, demande le gel du futur chantier éolien sur le site de l'ancien camp et la création d'un comité de concertation réunissant élus, associations et administrations. Les réactions indignées suscitées par ce projet de 6 éoliennes se sont multipliées en quelques semaines : fronde sur les réseaux sociaux, articles sur internet et dans la presse écrite régionale, reportages télé, intervention de la députée auprès de Geneviève Darrieussecq, ministre des anciens combattants. Face à un tel déferlement, les autorités ne sont pas restées indifférentes. Après la visite guidée des lieux, ont été conviés par le préfet autour d'une table : Claude Dulamon, sous-préfète de Boulay-Forbach, Hélène Zannier, députée de la circonscription, François Bir et Christian Belvetti, maire et 1er adjoint de la commune de Denting, Bruno Doyen, président de l'AFU (Association Franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du Ban Saint Jean) et des représentants de la DDT (Direction départementale des territoires de Moselle), de la DRAC (Direction régionales des affaires culturelles), de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de l'ONAC (Office national des anciens combattants), du Souvenir Français et de RWE Renouvelable France regroupant entre autres « Nordex », porteur du projet éolien et photovoltaïque.

Une commission de travail.

Elus, associations, administrations désigneront des représentants pour composer un comité de concertation présidé par la sous-préfète auquel l'ONF (Office national des forêts) s'ajoutera. Il devra débattre du projet du Ban Saint Jean en tenant compte des aspects économique, environnemental, historique et sécuritaire.

L'AFU, créée en 2004, en sera le partenaire privilégié. Le dossier éolien a été déposé en préfecture en décembre 2019 : 6 éoliennes de 150 mètres de haut dont 3 sur le site du camp et de 44,5Gwh/an de production, soit la consommation de 20000 habitants et un projet moins avancé de parc photovoltaïque de 26 ha et 25,5 Gwh/an. « Nordex » qui a déjà installé 25 turbines dans le secteur de Boulay a sous-estimé le côté mémoriel et a bien conscience de l'importance des enjeux liés à la sauvegarde du site. **« Le Ban Saint Jean doit favoriser le recueillement, le respect et le silence : c'est un lieu unique en France »**, rappelle Gabriel Becker, vice-président de l'AFU tout en s'interrogeant : **« Que le silence soit perturbé. Que la vue soit impactée. Que l'ensemble soit saucissonné. Que le charnier soit réduit à un élément de l'ensemble.. Banalisation en cours ? Ne pensez-vous pas qu'ils méritent mieux ? Je suis contre tout : éoliennes et parc photovoltaïque »**.

Le Ban Saint Jean doit rester le refuge du souvenir.

Peut-on délibérément détruire un site historique, le plus grand mouiroir nazi de France où ont péri plus de 23 000 prisonniers entre 1940 et 1945 ?

Entre l'automne 1941 et l'automne 1944, plus de 300 000 prisonniers de guerre et travailleurs forcés soviétiques ont transité par le camp du Ban Saint Jean avant leur affectation dans les mines de fer et de charbon de la région. La maltraitance, la promiscuité, les épidémies, le manque de soins et de nourriture vont faire exploser la mortalité. Une commission d'enquête franco-soviétique se rendra sur le site le 16 novembre 1945 pour officialiser l'ampleur du drame : 204 fosses communes dénombrées. Le chiffre de 23 000 morts sera officiellement retenu. C'était la politique officielle nazie : exterminer les Slaves, des sous-hommes. En 1978-79, 2879 corps ont été exhumés et transférés dans une nécropole soviétique dans l'Oise. Tout le monde comprend que le compte n'y est pas et que la majorité des victimes se trouve toujours sous les 115 ha du camp. Dès lors, tout le site devient un sanctuaire où toute transformation annexe deviendrait sacrilège : cette question doit interpellier les consciences et non les aspects matériels. De nos jours, de plus en plus de familles concernées par ce charnier oublié viennent sur place faire leur deuil.

Alexey Fedorovich, Ivan Petrovich et les autres.

Alexey Fedorovich Lukovkin, paysan, originaire de Tsatsa près de Stalingrad, a 43 ans quand il part au front, laissant 7 enfants et sa femme, enceinte de Lydia. A l'été 42, près de Kharkov, il est blessé, capturé, « porté disparu » et annoncé beaucoup plus tard « mort en captivité » le 22 mai 1944. Après l'ouverture des archives en 2007, Svetlana Joukova, la quarantaine, célibataire, fille de Lydia, habitant Volgograd (ex-Stalingrad) a entrepris démarches et recherches auprès de la Croix Rouge et les autorités militaires pour connaître le sort de son grand-père : les adresses de la mairie de Denting et de l'AFU lui ont alors été transmises. Le 2 mai 2018, l'histoire du camp lui est racontée en détail sur place : **« Ce fut un grand choc, l'horreur, la douleur et le chagrin en apprenant tout ce que mon grand-père et tous les prisonniers de guerre avaient subi. »**, avoue Svetlana qui ajoute, écoeuvrée, **« Je ne peux pas imaginer des éoliennes à cet endroit ; les intérêts économiques ne doivent pas prédominer »**. Pour faire connaître l'histoire du camp, elle a traduit avec Tatiana Linden, russe membre de l'AFU, « La Revie », le 3ème livre de Gabriel Becker sur ce chapitre trop méconnu du sacrifice soviétique en terre mosellane,

Parmi les autres visiteurs de l'ancien camp: Roman Falfushinsky, arrière-petit-fils d'un soldat de l'Armée Rouge, Stepan Artemyevich Fedorenko de Stepanovka, près de Kiev où il habite et travaille dans un cabinet d'avocats. Quant à Ivan Petrovich Babuschkin de Perm, que des membres de l'AFU avaient rencontré en Oural, mort en juillet 2013 à 89 ans, il a été seul survivant du camp à être revenu s'y recueillir. Vlassa Pavlovchikine, lui, a fait 2600 km pour se souvenir de son grand-père, Efrem Petrovich Kuzkin, tonnelier, père de 5 enfants.

L'AFU, créée en 2004, en sera le partenaire privilégié. Le dossier éolien a été déposé en préfecture en décembre 2019 : 6 éoliennes de 150 mètres de haut dont 3 sur le site du camp et de 44,5Gwh/an de production, soit la consommation de 20000 habitants et un projet moins avancé de parc photovoltaïque de 26 ha et 25,5 Gwh/an. « Nordex » qui a déjà installé 25 turbines dans le secteur de Boulay a sous-estimé le côté mémoriel et a bien conscience de l'importance des enjeux liés à la sauvegarde du site. **« Le Ban Saint Jean doit favoriser le recueillement, le respect et le silence : c'est un lieu unique en France »**, rappelle Gabriel Becker, vice-président de l'AFU tout en s'interrogeant : **« Que le silence soit perturbé. Que la vue soit impactée. Que l'ensemble soit saucissonné. Que le charnier soit réduit à un élément de l'ensemble.. Banalisation en cours ? Ne pensez-vous pas qu'ils méritent mieux ? Je suis contre tout : éoliennes et parc photovoltaïque »**.

Le Ban Saint Jean doit rester le refuge du souvenir.

Peut-on délibérément détruire un site historique, le plus grand mouiroir nazi de France où ont péri plus de 23 000 prisonniers entre 1940 et 1945 ?

Entre l'automne 1941 et l'automne 1944, plus de 300 000 prisonniers de guerre et travailleurs forcés soviétiques ont transité par le camp du Ban Saint Jean avant leur affectation dans les mines de fer et de charbon de la région. La maltraitance, la promiscuité, les épidémies, le manque de soins et de nourriture vont faire exploser la mortalité. Une commission d'enquête franco-soviétique se rendra sur le site le 16 novembre 1945 pour officialiser l'ampleur du drame : 204 fosses communes dénombrées. Le chiffre de 23 000 morts sera officiellement retenu. C'était la politique officielle nazie : exterminer les Slaves, des sous-hommes. En 1978-79, 2879 corps ont été exhumés et transférés dans une nécropole soviétique dans l'Oise. Tout le monde comprend que le compte n'y est pas et que la majorité des victimes se trouve toujours sous les 115 ha du camp. Dès lors, tout le site devient un sanctuaire où toute transformation annexe deviendrait sacrilège : cette question doit interpellier les consciences et non les aspects matériels. De nos jours, de plus en plus de familles concernées par ce charnier oublié viennent sur place faire leur deuil.

Alexey Fedorovich, Ivan Petrovich et les autres.

Alexey Fedorovich Lukovkin, paysan, originaire de Tsatsa près de Stalingrad, a 43 ans quand il part au front, laissant 7 enfants et sa femme, enceinte de Lydia. A l'été 42, près de Kharkov, il est blessé, capturé, « porté disparu » et annoncé beaucoup plus tard « mort en captivité » le 22 mai 1944. Après l'ouverture des archives en 2007, Svetlana Joukova, la quarantaine, célibataire, fille de Lydia, habitant Volgograd (ex-Stalingrad) a entrepris démarches et recherches auprès de la Croix Rouge et les autorités militaires pour connaître le sort de son grand-père : les adresses de la mairie de Denting et de l'AFU lui ont alors été transmises. Le 2 mai 2018, l'histoire du camp lui est racontée en détail sur place : **« Ce fut un grand choc, l'horreur, la douleur et le chagrin en apprenant tout ce que mon grand-père et tous les prisonniers de guerre avaient subi. »**, avoue Svetlana qui ajoute, écoeuvrée, **« Je ne peux pas imaginer des éoliennes à cet endroit ; les intérêts économiques ne doivent pas prédominer »**. Pour faire connaître l'histoire du camp, elle a traduit avec Tatiana Linden, russe membre de l'AFU, « La Revie », le 3ème livre de Gabriel Becker sur ce chapitre trop méconnu du sacrifice soviétique en terre mosellane,

Parmi les autres visiteurs de l'ancien camp: Roman Falfushinsky, arrière-petit-fils d'un soldat de l'Armée Rouge, Stepan Artemyevich Fedorenko de Stepanovka, près de Kiev où il habite et travaille dans un cabinet d'avocats. Quant à Ivan Petrovich Babuschkin de Perm, que des membres de l'AFU avaient rencontré en Oural, mort en juillet 2013 à 89 ans, il a été seul survivant du camp à être revenu s'y recueillir. Vlassa Pavlovchikine, lui, a fait 2600 km pour se souvenir de son grand-père, Efrem Petrovich Kuzkin, tonnelier, père de 5 enfants.

Vers une inscription à l'inventaire des Monuments Historiques ?

La Communauté de communes de la Houve et du Pays boulageois et son président André Boucher ne se sont jamais intéressés à ce site historique pour l'aménager ou demander son inscription au titre des monuments historiques. « *C'est à l'AFU de le faire* », dit-il, en ajoutant qu'il est favorable à l'implantation d'éoliennes autour de Boulay, surtout pour les recettes fiscales. 480 000€ en 2019 pour une cinquantaine de machines. Dans une récente interview, il complétait : « *115 ha, c'est immense ; on ne peut pas laisser tout cela en friche. Il y a suffisamment de place pour respecter le lieu dédié à la mémoire des victimes ukrainiennes.....Je n'ai rien non plus contre le photovoltaïque, du moment qu'on respecte les périmètres . On construit bien des maisons à proximité des cimetières.* ». Dans ce combat mémoriel, l'AFU vient de signer une convention de partenariat avec le « Souvenir Français », le gardien de notre mémoire dont la vocation est d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, qu'ils soient français ou étrangers et dont la triple mission est d'entretenir, conserver et transmettre. Au sein de la commission de travail créée par le préfet, l'AFU et le « Souvenir français » veulent définir un périmètre à protéger, tout en le sécurisant et en sauvegardant une zone servant l'Histoire.

Le sacrifice de 23 000 prisonniers et le calvaire de leurs familles valent-ils plus que les milliers d'euros que rapporteront annuellement les éoliennes et le parc photovoltaïque ?

Pour information : www.ban-saint-jean.fr

Jean-Marie Mathé

Pièce jointe n°2 : Lettre collective des descendants de prisonniers du Ban Saint Jean– 4 pages

UNE LETTRE COLLECTIVE DES DESCENDANTS DE PRISONNIERS DU BAN SAINT JEAN.

Le préfet de Moselle vient de geler pour un an le projet éolien et photovoltaïque prévu sur le site de l'ancien camp du Ban Saint Jean, à 4 km de Boulay-Moselle. Suite au tollé suscité par ce dossier porté par la municipalité de Denting, une commission de réflexion va se pencher sur ce lieu de mémoire à protéger une fois pour toutes et défendu, dans une lettre, par 30 descendants de prisonniers.

Denting, commune de 280 habitants en Moselle, à 30 km de Metz et 4 km de Boulay, c'est surtout les vestiges des 115 ha de l'ancien camp militaire du Ban Saint Jean, « Johannis Bannberg » en allemand. Construit entre 1934 et 1936, comme camp de sûreté pour les militaires de la ligne Maginot, il deviendra, après la drôle de guerre et l'annexion de la Moselle et avec l'arrivée massive de prisonniers slaves du front de l'Est, un « zweiglager » (un camp annexe) du Stalag XII F dont le siège était à Forbach. Trop longtemps ici, l'humanité a été aux abonnés absents : abandonné puis oublié, le Ban Saint Jean revient à la « une » de l'actualité. En lisière de ce camp reposent les dépouilles de 23 000 prisonniers de guerre soviétiques. Lorsque la municipalité décide d'y installer des éoliennes et un parc photovoltaïque, les esprits s'échauffent.

Un projet gelé.

Boulay, Hôtel Communautaire, le vendredi 17 décembre dernier : Laurent Touvet, préfet de la Moselle, décide de stopper le chantier (illégal) de défrichage, demande le gel du futur chantier éolien sur le site de l'ancien camp et la création d'un comité de concertation réunissant élus, associations et administrations. Les réactions indignées suscitées par ce projet de 6 éoliennes se sont multipliées en quelques semaines : fronde sur les réseaux sociaux, articles sur internet et dans la presse écrite régionale, reportages télé, intervention de la députée auprès de Geneviève Darrieussecq, ministre des anciens combattants. Face à un tel déferlement, les autorités ne sont pas restées indifférentes. Après la visite guidée des lieux, ont été conviés par le préfet autour d'une table : Claude Dulamon, sous-préfète de Boulay-Forbach, Hélène Zannier, députée de la circonscription, François Bir et Christian Belvetti, maire et 1er adjoint de la commune de Denting, Bruno Doyen, président de l'AFU (Association Franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du Ban Saint Jean) et des représentants de la DDT (Direction départementale des territoires de Moselle), de la DRAC (Direction régionales des affaires culturelles), de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de l'ONAC (Office national des anciens combattants), du Souvenir Français et de RWE Renouvelable France regroupant entre autres « Nordex », porteur du projet éolien et photovoltaïque.

Une commission de travail.

Elus, associations, administrations désigneront des représentants pour composer un comité de concertation présidé par la sous-préfète auquel l'ONF (Office national des forêts) s'ajoutera. Il devra débattre du projet du Ban Saint Jean en tenant compte des aspects économique, environnemental, historique et sécuritaire.

L'AFU, créée en 2004, en sera le partenaire privilégié. Le dossier éolien a été déposé en préfecture en décembre 2019 : 6 éoliennes de 150 mètres de haut dont 3 sur le site du camp et de 44,5Gwh/an de production, soit la consommation de 20000 habitants et un projet moins avancé de parc photovoltaïque de 26 ha et 25,5 Gwh/an. « Nordex » qui a déjà installé 25 turbines dans le secteur de Boulay a sous-estimé le côté mémoriel et a bien conscience de l'importance des enjeux liés à la sauvegarde du site. « *Le Ban Saint Jean doit favoriser le recueillement, le respect et le silence : c'est un lieu unique en France* », rappelle Gabriel Becker, vice-président de l'AFU tout en s'interrogeant : « *Que le silence soit perturbé. Que la vue soit impactée. Que l'ensemble soit saucissonné. Que le charnier soit réduit à un élément de l'ensemble.. Banalisation en cours ? Ne pensez-vous pas qu'ils méritent mieux ? Je suis contre tout : éoliennes et parc photovoltaïque* ».

Le Ban Saint Jean doit rester le refuge du souvenir.

Peut-on délibérément détruire un site historique, le plus grand mouroir nazi de France où ont péri plus de 23 000 prisonniers entre 1940 et 1945 ?

Entre l'automne 1941 et l'automne 1944, plus de 300 000 prisonniers de guerre et travailleurs forcés soviétiques ont transité par le camp du Ban Saint Jean avant leur affectation dans les mines de fer et de charbon de la région. La maltraitance, la promiscuité, les épidémies, le manque de soins et de nourriture vont faire exploser la mortalité. Une commission d'enquête franco-soviétique se rendra sur le site le 16 novembre 1945 pour officialiser l'ampleur du drame : 204 fosses communes dénombrées. Le chiffre de 23 000 morts sera officiellement retenu. C'était la politique officielle nazie : exterminer les Slaves, des sous-hommes. En 1978-79, 2879 corps ont été exhumés et transférés dans une nécropole soviétique dans l'Oise. Tout le monde comprend que le compte n'y est pas et que la majorité des victimes se trouve toujours sous les 115 ha du camp. Dès lors, tout le site devient un sanctuaire où toute transformation annexe deviendrait sacrilège : cette question doit interpeller les consciences et non les aspects matériels. De nos jours, de plus en plus de familles concernées par ce charnier oublié viennent sur place faire leur deuil.

Alexey Fedorovich, Ivan Petrovich et les autres.

Alexey Fedorovich Lukovkin, paysan, originaire de Tsatsa près de Stalingrad, a 43 ans quand il part au front, laissant 7 enfants et sa femme, enceinte de Lydia. A l'été 42, près de Kharkov, il est blessé, capturé, « porté disparu » et annoncé beaucoup plus tard « mort en captivité » le 22 mai 1944. Après l'ouverture des archives en 2007, Svetlana Joukova, la quarantaine, célibataire, fille de Lydia, habitant Volgograd (ex-Stalingrad) a entrepris démarches et recherches auprès de la Croix Rouge et les autorités militaires pour connaître le sort de son grand-père : les adresses de la mairie de Denting et de l'AFU lui ont alors été transmises. Le 2 mai 2018, l'histoire du camp lui est racontée en détail sur place : « *Ce fut un grand choc, l'horreur, la douleur et le chagrin en apprenant tout ce que mon grand-père et tous les prisonniers de guerre avaient subi.* », avoue Svetlana qui ajoute, écoeuvrée, « *Je ne peux pas imaginer des éoliennes à cet endroit, ; les intérêts économiques ne doivent pas prédominer.* Pour faire connaître l'histoire du camp, elle a traduit avec Tatiana Linden, russe membre de l'AFU, « *La Revie* », le 3ème livre de Gabriel Becker sur ce chapitre trop méconnu du sacrifice soviétique en terre mosellane,

Parmi les autres visiteurs de l'ancien camp: Roman Falfushinsky, arrière-petit-fils d'un soldat de l'Armée Rouge, Stepan Artemyevich Fedorenko de Stepanovka, près de Kiev où il habite et travaille dans un cabinet d'avocats. Quant à Ivan Petrovich Babuschkin de Perm, que des membres de l'AFU avaient rencontré en Oural, mort en juillet 2013 à 89 ans, il a été seul survivant du camp à être revenu s'y recueillir. Vlassa Pavlovchikine, lui, a fait 2600 km pour se souvenir de son grand-père, Efrem Petrovich Kuzkin, tonnelier, père de 5 enfants.

Après l'inauguration de la stèle en 2012 et la multiplication des reportages à la télévision russe, les visites de descendants de prisonniers se multiplient. Leurs familles, venues d'Ukraine, Russie, Bélarus et pays baltes, ont toujours le même rite quand elles viennent sur le site du Ban Saint Jean : laisser quelques gâteaux secs au pied de la stèle avec une petite bouteille de vodka, disperser une poignée de terre de la tombe familiale et en prélever une du camp.

Une lettre aux autorités.

Fin décembre, Svetlana Joukova, ne pouvant restée indifférente, a écrit à François Bir, maire de Denting : les représentants des familles de 30 prisonniers de guerre ont co-signé cette lettre et copie a été envoyée au préfet, à la sous-préfète et à l'ONAC. Plus de la moitié des signataires sont venus en pèlerinage à l'emplacement de l'ancien charnier du Ban Saint Jean.

« Par cette lettre, nous, les représentants des familles de prisonniers de guerre soviétiques, qui se trouvaient au Ban Saint Jean, exprimons notre profonde inquiétude face à la mise en œuvre d'un projet d'éoliennes et un parc photovoltaïque sur le territoire de l'ancien camp... ». Les 30 signataires poursuivent : *« Ce fut héroïque que les habitants, sous menace de mort, aient aidé nos soldats, en leur donnant de la nourriture, en les aidant à s'échapper du camp, en les mettant à l'abri. Nous, leurs descendants, sommes très reconnaissants envers la population locale. »*. Et de conclure : *« Lors de la discussion sur l'avenir du site du Ban Saint Jean, nous vous demandons de prendre en compte sa signification historique et spirituelle pour un grand nombre de personnes de pays, de nationalités et de générations différentes, y compris les générations futures. »*

La petite fille d'Alexis Fedorovich Lukovkin appelle à signer la pétition pour la défense du Ban Saint Jean, lancée par l'association Echanges Lorraine-Ukraine.

La municipalité de Denting ne semble pas consciente de cette page d'Histoire.

Démilitarisés en 1981, l'Armée a vendu pour un euro symbolique les 115 ha de l'ancien camp à la commune de Denting. Charge à elle de l'entretenir mais mission impossible pour ce village de 280 habitants. François Bir, le maire actuel, a hérité de l'ancienne équipe le projet de la société « Nordex » et explique dans les colonnes du « Républicain Lorrain » : *« Ce projet économique est une aubaine pour notre petite commune. Avec les futures retombées financières, nous pourrions entretenir, sécuriser et valoriser le site du Ban Saint Jean qui est jusqu'à présent une épine dans le pied. »*. Christian Belvetti, conseiller municipal depuis de nombreuses années et 1er adjoint, enfonce le clou dans le dernier bulletin municipal, tout en doutant de certains chiffres et désignant Gabriel Becker, comme l'unique responsable des « malheurs » de la commune. *« Les dentingeois sont loin d'être insensibles à ce qui s'est passé pendant l'occupation et ils connaissent parfaitement le destin tragique d'un certain nombre de prisonniers du camp du Ban Saint Jean. Mais ils savent aussi faire preuve de discernement et ils s'en tiennent aux faits plutôt qu'aux présomptions macabres et anxiogènes de certains. »*. Et de poursuivre : *« Les études sont bien avancées et, comme on pouvait s'en douter, le militant historique inonde les médias de contrevérités et accuse la municipalité de profaner le lieu sacré. »*. Et de conclure sur *« cette affaire pour laquelle nous sommes résolument optimistes. »*

Vers une inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques ?

La Communauté de communes de la Houve et du Pays boulageois et son président André Boucher ne se sont jamais intéressés à ce site historique pour l'aménager ou demander son inscription au titre des monuments historiques. « *C'est à l'AFU de le faire* », dit-il, en ajoutant qu'il est favorable à l'implantation d'éoliennes autour de Boulay, surtout pour les recettes fiscales. 480 000€ en 2019 pour une cinquantaine de machines. Dans une récente interview, il complétait : « *115 ha, c'est immense ; on ne peut pas laisser tout cela en friche. Il y a suffisamment de place pour respecter le lieu dédié à la mémoire des victimes ukrainiennes....Je n'ai rien non plus contre le photovoltaïque, du moment qu'on respecte les périmètres . On construit bien des maisons à proximité des cimetières.* ». Dans ce combat mémoriel, l'AFU vient de signer une convention de partenariat avec le « Souvenir Français », le gardien de notre mémoire dont la vocation est d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, qu'ils soient français ou étrangers et dont la triple mission est d'entretenir, conserver et transmettre. Au sein de la commission de travail créée par le préfet, l'AFU et le « Souvenir français » veulent définir un périmètre à protéger, tout en le sécurisant et en sauvegardant une zone servant l'Histoire.

Le sacrifice de 23 000 prisonniers et le calvaire de leurs familles valent-ils plus que les milliers d'euros que rapporteront annuellement les éoliennes et le parc photovoltaïque ?

Pour information : www.ban-saint-jean.fr

Jean-Marie Mathé

Pièce jointe n°3 : Lettre collective des descendants de prisonniers du Ban Saint Jean– 4 pages (annexe similaire à la PJ n°2)

Pièce jointe n°4 : Article de La Semaine du 21/12/2016



BIENTÔT 47 ÉOLIENNES DANS LES ENVIRONS DE BOULAY

Energie verte et vent de discorde

3 5 aujourd'hui, 47 dans quelques mois. Les éoliennes se multiplient sur le territoire entourant Boulay. Trop pour certains citoyens : une association pour la préservation de la ruralité du pays boulayeais vient de se créer à Halling-les-Boulay.

Avec 6 500 mégawatts en fonctionnement, l'éolien français est loin derrière l'Allemagne et l'Espagne. En augmentation constante, 25 000 mégawatts sont prévus en 2020. La région Grand Est est la première de France en terme de puissance et de nombre de mâts éoliens installés, avec 1 300 éoliennes d'une puissance totale de plus de 2 600 mégawatts, soit 24% de la puissance française (voir *La Semaine de Metz N°596*). Actuellement, la Moselle dispose de 21 parcs éoliens : le premier en Pays boulayeais remonte à 2006 et celui de Téterchen avec six éoliennes.

13 éoliennes marquent aujourd'hui le paysage boulayeais sur les bords de la Téterchen, Niedervisse, Boulay et Momerstroff. Le promoteur loïc, une société allemande, a un projet de 12 nouvelles machines

dans le secteur allant de Narbéfontaine à Helstroff.

Celui-ci a été présenté en 2013 aux habitants d'Halling-les-Boulay, commune d'une centaine d'âmes associée à Boulay depuis 1973. Projet accueilli très favorablement, aux dires d'André Boucher, maire de Boulay, répétés le 30 novembre dernier au préfet, lors de sa venue dans les locaux de la CCPB (communauté de communes du Pays boulayeais).

"On se sent saturé"

Le projet a été confirmé lors du conseil municipal du 18 avril 2016. Suite à cette décision, des habitants de Halling créent d'abord un collectif qui devient en juin l'association pour la préservation de la ruralité du Pays boulayeais. « Sans nouvelle du projet depuis 2013, nous avons décidé de créer cette association pour défendre le patrimoine du Pays boulayeais, sa campagne, sa douceur de vivre face à des intérêts économiques privés », explique André Massonnet, le trésorier. « Nous avons accepté les premières éoliennes sans contester dans le

cadre des énergies renouvelables ; mais, désormais, on se sent saturé d'éoliennes. » Création d'une page Facebook (« Éoliennes Pays-Boulay »), distribution de tracts dans les villages environnants, pétition en attendant le site internet et une réunion d'information sont les priorités, vu le déficit d'informations officielles sur ce projet.

Les membres de la nouvelle association n'ont jamais été contre les éoliennes ni contre la nécessité de compléter le parc nucléaire par des sources d'énergie de type solaire et hydrauliques ; mais les 12 nouveaux mâts de 80 mètres annoncés ne passent pas. Le maire d'Helstroff-Macker, village voisin, a peut-être réglé le problème en organisant, en septembre 2014 (voir *La Semaine N° 493*), une consultation populaire qui a largement rejeté l'installation des trois machines prévues.

Bientôt 47 éoliennes

Selon l'association, ces 12 éoliennes sont surdimensionnées. Et nombreuses : quatre sur le ban de Halling, cinq pour Momerstroff-Narbéfontaine et trois pour Helstroff,

soit un total de 47 éoliennes dans un rayon de dix kilomètres autour de Boulay, sans oublier le projet sur Denting-Le Ban Saint-Jean.

"Intérêts personnels"

Des paysages jugés dégradés, une dévalorisation des biens et des études qui montreraient les dégâts sur la faune. Mais aussi et surtout, des nuisances pour les riverains : sommeil perturbé, bruit et lumières clignotantes d'après certains d'entre eux. « Les élus n'ont que l'argument financier et défendent leurs propres intérêts. Les éoliennes sont d'ailleurs très souvent implantées sur leurs terrains. C'est l'anarchie au gré des intérêts personnels », tonne Franck-Emmanuel Ros, le vice-président, qui se pose aussi des questions sur la rentabilité réelle de ces machines, des coûteuses subventions offertes pour leur implantation et du prix de leur démantèlement. »

Jean-Marie Mathé (clip)

Renseignements :
collectif57220.stop.eoliennes@gmail.com

ciens de la clinique Claude-Bernard n'ont pas réussi à sauver Corentin, 11 ans, lors d'une

médecins avant le transfert de l'enfant vers le CHU de Nancy ». Et « les conditions dans

nel, connaissait la dangerosité de ce chirurgien présent au bloc opératoire le jour où l'on a opé-

fautes techniques n'est peut-être pas la cause directe de la mort de Corentin mais, si les

DENTING Société

Bientôt des éoliennes sur l'ancien camp nazi

À Denting, près de Boulay-Moselle, six éoliennes et un projet photovoltaïque devraient voir le jour à hauteur du Ban Saint-Jean, ancien camp de prisonniers où ont péri des milliers de Russes et Ukrainiens. L'idée suscite l'indignation au pays de Nied.

De sinistre réputation, le Ban Saint-Jean, non loin de Boulay-Moselle, d'abord caserne de sûreté pour les militaires français à l'époque de la ligne Maginot, s'est mué en camp de transit pour quelque 300 000 Russes et Ukrainiens prisonniers des forces allemandes entre 1941 et 1944. Après-guerre, la découverte d'un vaste charnier a permis d'estimer à 23 000 le nombre de victimes mortes sur place, faisant de ce site de 88 ha le plus important mouiroir nazi en France.

ce... Six éoliennes doivent être érigées dans le secteur. « La société Nordex nous a présenté son projet de trois éoliennes sur le site (du Ban Saint-Jean), dont la commune est propriétaire, trois sur des terrains privés », fait savoir le maire de Denting François Bir. « Elle prévoit aussi des panneaux photovoltaïques sur une vingtaine d'hectares », l'instruction étant en cours. Le parc photovoltaïque devrait voir le jour sur une cité pavillonnaire datant des années 1930 « et non pas au camp du Ban Saint-Jean où ont péri les prisonniers », ajoute le premier magistrat.

Propositions d'aménagements

Il n'empêche que le projet fait des remous, tant auprès du Groupe-ment d'étude et de conservation de la nature en Lorraine (Gecnal), qui ne voit pas d'un bon œil les premiers défrichements effectués, mais aussi de l'Association franco-



Des membres de l'Association franco-ukrainienne (AFU) devant la cité pavillonnaire défrichée où seront installés les panneaux photovoltaïques. Photo RL

ukrainienne (Afu), qui, depuis des années, redouble d'efforts pour faire connaître la triste histoire de ce lieu. « Nous ne sommes pas des anti-éoliens, mais nous devons réfléchir à un tel site à côté d'un lieu de mémoire, sans nuire à son empreinte sacrée », fait savoir Bruno Doyen, membre de l'Afu. Le camp, qui accueille 3 000 visiteurs par an, est reconnu comme site touristique historique par le département,

et l'Afu a suggéré quelques propositions d'aménagement.

Le maire de Denting précise que le permis de construire n'a pas encore été obtenu. « Le Ban Saint-Jean est déjà cerné par bon nombre d'éoliennes, éloignées de toute population », observe le maire de Denting.

Dossier complet et photos sur www.republicain-lorrain.fr

Monsieur le Préfet de la Moselle,
Madame la Sous-préfète de Forbach/Boulay-Moselle,
Monsieur le Maire de la commune de Denting,

Par cette lettre, nous, les représentants des familles de prisonniers de guerre soviétiques, qui se trouvaient au camp du Ban Saint-Jean, exprimons notre profonde inquiétude face à la mise en œuvre d'un projet d'éoliennes et un parc photovoltaïque sur le territoire de l'ancien camp. Nous sommes contre le placement de toute installation industrielle dans un endroit, où des dizaines de milliers de personnes ont souffert et sont mortes. Et ce ne sont pas seulement nos sentiments personnels. Cet endroit est important, non seulement pour nous, mais aussi pour vous. Il a une signification humaine universelle.

Le Ban Saint-Jean est un site historique unique, un lieu de mémoire et de chagrin. Les soldats qui sont morts ici (pour nous ils sont toujours des « soldats » et non des « prisonniers de guerre ») sont allés se battre pour protéger leur patrie de l'ennemi, l'Allemagne nazie. Ils se sont battus pour notre vie, la liberté et la paix. Ils se sont battus non seulement pour leur pays, mais indirectement ils ont aussi rapproché la libération de la France. Vous souvenez-vous que les divisions allemandes qui ont défilé en juin 1940 lors d'une marche victorieuse sur les Champs-Élysées à Paris ont été vaincues par l'Armée rouge à Stalingrad en 1942-1943? Vous souvenez-vous que le débarquement des troupes alliées en Normandie n'a eu lieu que lorsque l'Armée rouge a considérablement affaibli les forces de la Wehrmacht et que la défaite du Troisième Reich est devenue inévitable?

L'humanité oublie vite malheureusement. Maintenant, l'histoire est souvent interprétée comme politiquement bénéfique. Par conséquent, il est important d'avoir juste une mémoire correcte et forte, une pensée claire et un esprit fort. Nous ne devons pas oublier le passé ! Nous ne devons pas démolir de tels sites, comme le Ban Saint-Jean et les effacer de la mémoire !

« Tant que nous nous souvenons d'eux,
Ils vivent, ils vivent
Ils sont épaule contre épaule
Ils marchent avec nous dans la vie.
Comme nous
Dans leurs cœurs ils portent
Responsabilité de l'honneur
De leur patrie. »

Nous pensons que la mort de nos soldats n'a pas été vaine. Ils continuent à servir la cause de la paix avec leur vie et leur mort à ce jour. Au Ban Saint-Jean, les jeunes générations peuvent littéralement toucher l'histoire vivante et encore saignante et penser, comprendre ce qu'est la guerre. La guerre est une douleur, une souffrance, une perte, des blessures spirituelles qui ne guérissent jamais. Tant qu'une personne se souvient de la guerre et la comprend en tant que telle, tant qu'elle la perçoit comme un événement réel, et non comme une histoire divertissante ou même un conte de fées sur quelque chose de lointain et du passé, elle comprendra toute la valeur du monde et tentera d'empêcher la guerre.

Il est important que le Ban Saint-Jean soit une aide visuelle pour la jeunesse française, tant dans l'histoire de l'armée (la Ligne Maginot est un chef d'œuvre du génie militaire), que dans l'histoire de sa terre natale. Après tout, la Lorraine et l'Alsace ont un passé très difficile, très intéressant et héroïque.

Ce fut héroïque que les habitants, sous la menace de la mort, aient aidé nos soldats, en leur donnant de la nourriture, en les aidant à s'échapper des camps, en les mettant à l'abri, n'est-ce pas? Nos soldats qui ont reçu cette aide, et nous, leurs descendants, sommes très reconnaissants envers la population locale. Nous nous en souvenons. D'ailleurs, ils étaient sans arme à la main, mais c'était aussi une forme de résistance.

François Mitterrand (Président de la France de 1981 à 1995) était également prisonnier du Ban Saint-Jean et ce n'est qu'à la troisième tentative qu'il a réussi à s'échapper de la captivité allemande, grâce à l'aide de la clandestinité. Puis il a lui-même, était dans la clandestinité et a dirigé le "Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés". Il a participé à la libération des camps de concentration de Kaufering et de Dachau.

Les soldats soviétiques qui s'étaient évadés de la captivité allemande ont rejoint les rangs du Mouvement de la Résistance française. (Selon les estimations, plus de 3000 citoyens soviétiques qui se sont retrouvés en France, ainsi que des émigrants russes, y ont participé. Parmi ceux-ci, 35 bataillons de maquis ont été formés sur le territoire occupé de la France.) Ainsi, de manière générale, nous pouvons dire que nos et vos compatriotes ont combattu ensemble contre un ennemi commun.

Vous voyez combien il y a de sens dans l'histoire du Ban Saint-Jean, combien de sujets il propose à l'étude, au raisonnement, à quel point il peut apporter une contribution précieuse au développement spirituel de chacun.

Existe-t-il de nombreux sites similaires dans votre région? En France ? En Europe?

En outre, il convient également de préciser que l'Armée rouge était composée de représentants de toutes les nationalités de l'Union Soviétique, de représentants de toutes ses républiques, qui sont désormais devenues des États séparés. Et ce sont des Russes, des Ukrainiens, des Biélorusses, des Azerbaïdjanais, des Géorgiens, des Kazakhs, des Ouzbeks, des Kirghiz ... Et aussi des représentants de toutes les républiques, de toutes nationalités se trouvent dans les fosses communes de Ban Saint-Jean, et à côté d'eux Polonais, Yougoslaves et: représentants d'autres pays par lesquels Wehrmacht est passé. Ainsi, ce mémorial est à juste titre considéré comme international.

Encore un argument en défense du Ban Saint-Jean. Le musée, créé dans l'ancien camp de concentration d'Auschwitz - Birkenau, est inclus dans la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Sa signification historique et éducative est reconnue et étant donné les principaux objectifs de l'UNESCO, le musée est considéré comme important pour la promotion de la paix sur terre. Personne ne pense à l'idée d'y placer un site industriel.

Nous exprimons notre profonde gratitude à tous ceux qui se souviennent, qui préservent et diffusent des connaissances sur le Ban Saint-Jean, qui se bat pour préserver la mémoire! Ce sont les vrais créateurs du monde!

Lors de la discussion sur l'avenir du site du Ban Saint-Jean, nous vous demandons de prendre en compte son grand rôle de maintien de la paix, sa signification historique et spirituelle pour un grand nombre de personnes de pays, de nationalités et de générations différentes, y compris les générations futures.

Nous espérons que vous pourrez prendre la bonne décision.

Cordialement,

Joukova Svetlana, petite-fille du soldat de l'Armée rouge Lukovkin Alexey Fedorovich (1898 – 22.05.1944)
région de Stalingrad, village Tsatsa;

Olga Ushakova, petite-fille du soldat de l'Armée rouge Babkin German Kuzmich (20.10.1905 - 01.05.1944)
région de Belgorod, village Koshcheevo;

Falfushinskiy Roman, arrière-petit-fils du soldat de l'Armée rouge Fedorenko Stepan Artemyevich
(28.03.1898 - 29.04.1942) région de Kyiv, district de Grebinky, village Stepanovka;

Podlaskina Svetlana, petite-fille du soldat de l'Armée rouge Vlasov Alexander Mitrofanovich (25.11.1919 –
08.05.1942) région de Voronej, district Novousmansky, ferme collective Dzerzhinsky;

Barinova Margarita - petite-fille du soldat de l'Armée rouge Lukyanov Nikandr Mikhailovich (15.11.1912 –
01.01.1943), région de Vladimir, ville Mourom;

Baev Alexander, petit-neveu du soldat de l'Armée rouge Platonov Vladimir Alekseevich (06.06.1921 -
23.07.1942) région de Ryazan, ville Lebedian;

Akopyan Valery, petit-fils du soldat de l'Armée rouge Sushkov Dmitry Leontievich (1903 – 02.09.1944)
territoire de Stavropol, village Vorontsovka;

Shipkov Nikolay, fils du soldat de l'Armée rouge Shipkov Vasily Ivanovich (1914 – 23.04.1944)
région de Kuibyshev (Samara), village Sukhaya Vyazovka;

Golovatik Igor, arrière-petit-fils du soldat de l'Armée rouge Shchetinin Mitrofan Fomich (22.06.1904 –
25.04.1944) territoire de Krasnodar, village Novolokinskaya;

KoblovaTatyana, arrière-petite-fille du soldat de l'Armée rouge Rakhmanov Fiodor Alexandrovich
(25.12.1909 - 31.05.1942) région d'Oulianovsk, village Sredniye Timersyany;

Sidorkina Olga, petite-fille du soldat de l'Armée rouge Sizov Mikhail Antonovich (1901 - aucune donnée)
région de Moscou, village Nizhnee Maslovo;

Usatyuk Valentina, fille du sergent de l'Armée rouge Yatsenko Alexander Karpovich (13.03.1903 –
14.04.1944) région d'Odessa, village Vasilyevka;

Sokolova Anna, la petite-fille du soldat de l'Armée rouge Zvonarev Semyon Andreevich (02.02.1903 -
24.08.1943) région de Penza, ville Nijni Lomov;

KravchenkoDmitry, arrière-petit-fils du soldat de l'Armée rouge Skorobogatov Artyom Pavlovich
(12.07.1912 - aucune donnée) région d'Ordzhonikidze, ville Essentuki;

Dedyuk Alexander, petit-fils du soldat de l'Armée rouge Dyadyuk Boris Titovich (05.04.1912 – 04.05.1944)
région de Moguilev, village Ermolovka;

Bychkova Irina, petite-fille du soldat de l'Armée rouge Kruchina Yegor Petrovich (1922 – 01.12.1943)
région de Kharkiv, village Lyutovka;

Startsev Ilya, arrière-petit-fils du soldat de l'Armée rouge Borisikhin Pyotr Sergeevich (10.04.1919 –
03.05.1942) région de Sverdlovsk, ville Alapaevsk;

Pavlushkin Vlas, arrière-petit-fils du soldat de l'Armée rouge Kuzkin Efrem Petrovich (25.05.1899 –
20.08.1943) territoire de l'Altaï, ville Barnaoul;

Bogdan Svetlana, petite-fille du soldat de l'Armée rouge Yanovets Vasily Makarovich (1911 – 26.02.1942)
région de Volyn, village Svityazskie Smolyary;

Karpova Elena, fille du soldat (infirmier) de l'Armée rouge Babushkin Ivan Petrovich (11.11.1924-
14.07.2013) région de Perm, village Pesyanka;

Lobas Alexei, fils du soldat de l'Armée rouge Lobas Alexei Fedorovich (1907 – 19.11.1942)
région de Voroshilovograd, village Stormovo;

Kostyk Vera, niece du soldat de l'Armée rouge Vorontsov Vladimir Efimovich (06.07.1918 – 02.04.1943)
région de Kursk, village Borisovka

18 décembre 2020

Romantsova Nadezhda, fille du soldat de l'Armée rouge Zakharov Mikhail Stepanovich (08.11.1901-
07.10.1943) République socialiste soviétique autonome Tatare, village Berezovka;

Pashkova Evgenia, arrière-petite-fille du soldat de l'Armée rouge Kucherenko Ivan Danilovich (16.02.1910-
10.12.1942) territoire de Krasnodar, village Peredovaya;

Selzerman Mark, fils de capitaine de l'Armée rouge, membre de la Résistance Française Selzerman Jacob
(13.05.1915-24.07.1968) région de Jitomir, ville Romanov;

Perebeinosov Victor, le petit-fils de soldat de l'Armée Rouge Perebeinosov Paul Logvinovich (15.12.1915 – 14.12.1942) région de Voronej, village Peski;

Bukov Anatoly, fils d'un soldat de l'Armée rouge Bukov Yakov Nikandrovich (1911 - 20.08.1943) région de Stalingrad, village Lugo-Vodyanoy;

30 décembre 2020

Shipitsyna Nina, fille du soldat de l'Armée rouge Mochalov Grigory Mikheyevich (30.09.1901-15.11.1942), région de Molotov, village Solovy;